



HAL
open science

Transmettre l'espace jetable : repenser l'extraterritorialité des paysages de l'enfouissement

Julie Lavaud

► **To cite this version:**

Julie Lavaud. Transmettre l'espace jetable : repenser l'extraterritorialité des paysages de l'enfouissement. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03726557

HAL Id: dumas-03726557

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03726557>

Submitted on 5 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



TRANSMETTRE L'ESPACE JETABLE

Repenser l'extraterritorialité des paysages
de l'enfouissement

Julie LAVAUD

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
TRAVAIL PERSONNEL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DIPLOME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE 2021-2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Image de couverture : Parc du Bourgailh, depuis le belvédère de la Colline, Pessac, 2021.
Photographie personnelle.



• ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

MÉMOIRE DE 5^E ANNÉE

ENCADRÉ PAR RÉMI BERCOVITZ, SERGE BRIFFAUD ET MARIE-ANGE LASMÈNES

TRANSMETTRE L'ESPACE JETABLE

**Repenser l'extraterritorialité des paysages
de l'enfouissement**

Julie LAVAUD

SOUTENU LE 27 JANVIER 2022

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
TRAVAIL PERSONNEL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DIPLOME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE 2021-2022

avant-propos

Le générique, l'enclave, la grandeur, la froideur et l'immensité des infrastructures. Toutes ces choses s'organisent dans ma tête en un ensemble qui me fascine. De cette prise de conscience vertigineuse dont je suis prise à chaque fois que je me retrouve confrontée à ce type d'espace ; de cette criante sensation d'être dans le présent et très paradoxalement consciente du lieu géographique dans lequel je me trouve. Car les organisations sont sensiblement toujours les mêmes, nous pouvons en déduire la structuration des espaces les uns par rapport aux autres et ne jamais être perdus.

Ils sont les éléments de la prise de conscience, de l'éveil. Ici et là, on trouve qu'ils font tache, qu'ils sont démesurés. Ils nous font cependant parler de nos territoires, de nos paysages, de nos usages, de nos pratiques.

Moi qui suis tant à la recherche des mémoires, je me retrouve sous l'emprise d'une obsession pour ce qui se fiche des règles, de l'histoire, du local, des habitants, des lieux et de l'espace, ce qui n'est pas à la recherche d'un point de vue ou d'un rayon de soleil précis, mais seulement en quête d'espace disponible, proche des grands axes et bon marché. Des espaces où l'on ne retrouve qu'une mémoire qui fait défaut ; des entités qui ne parlent que d'elles-mêmes.

Cette question des déchets enfouis et du devenir des espaces qui leur sont dédiés, eux-mêmes jetables, provient de questionnements qui s'attardent sur l'architecture et le territoire comme des objets supports de mémoires individuelles et collectives. Cette forme de préoccupation pour les mémoires et leurs transmissions, la façon dont elles s'oublient ou ressurgissent, s'est concentrée sur leurs supports. En parlant de la ville et des territoires, qui se font et se défont sans cesse, je me suis intéressée à leurs modes de fabrication et à la façon réfléchie ou fortuite dont ils composent et s'organisent entre eux.

Cette réflexion s'est poursuivie en 2020, lors d'un travail de PFE en architecture sur le centre d'enfouissement de Haut-Bocage dans l'Allier, où ces mêmes interrogations sont réapparues sous d'autres formes, à l'origine de leur poursuite dans ce mémoire.

remerciements

J'adresse mes remerciements à Serge Briffaud et Marie-Ange Lasmènes d'avoir suivi ce travail avec attention. Je remercie Rémi Bercovitz pour son regard averti porté sur ce mémoire, lui impulsant une nouvelle dynamique durant ce second semestre d'écriture.

À mes ami·e·s et camarades de circonstance.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



SOMMAIRE

sommaire

avant-propos	3
remerciements	5
sommaire	9
introduction	11
1. EXTRATERRITORIALITÉ DES PAYSAGES DE L'ENFOUISSEMENT MISE EN MARGE ET FABRIQUE DE L'ESPACE JETABLE	17
1.1 Une évolution soumise aux aléas de l'opinion public	18
1.2 La France de l'enfouissement face à la mondialisation du déchet	20
1.3 Une fabrique du territoire sous contrat : jeux d'acteurs et mise en œuvre	23
1.4 Techniques d'exploitation et surveillance du territoire : une pratique réglementée ?	26
2. DE L'EXTRATERRITORIALITÉ À LA TERRITORIALITÉ : RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE JETABLE	32
2.0 Présentation détaillée des cas d'études	34
2.1 De la décharge à l'espace public : une pratique historique	48
2.2 Communiquer le projet avant sa réalisation : naissance d'un engagement	50
2.3 Assumer ou nier le déchet, le piétiner ou le contourner : démarches de projet singulières	54
2.4 Devoir de mémoire, droit à l'oubli	58
2.5 « Une décharge qui ferme cesse-t-elle d'être une décharge ? »	66
3. TERRITORIALISER L'ESPACE JETABLE : MISE EN ŒUVRE ET TECHNICITÉ	69
3.1 Des parcs à haute valeur technique ajoutée	70
3.2 Des outils réglementaires de plus en plus restrictifs ?	79
3.3 Communiquer pendant et après le projet : assurer l'évolution des représentations et des regards	81
3.4 D'un modèle générique à un autre, d'une extraterritorialité à une autre ?	85
conclusion	89
bibliographie	94
annexes	97

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Centre d'enfouissement de Villeneuve depuis le bourg de Maillet, Haut-Bocage, 2019.
Photographie personnelle.



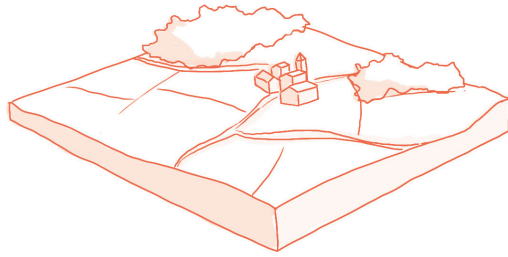
INTRODUCTION

Ces cinquante dernières années sont marquées par l'avènement de la société de consommation dans laquelle nous évoluons, qui dicte un type d'aménagement du territoire orienté par l'efficacité et l'immédiateté. Cette croissance de la consommation se fait en parallèle d'une consommation de l'espace. La mondialisation apporte la standardisation de plusieurs modèles et schémas d'aménagement, dont ceux liés au traitement des déchets.

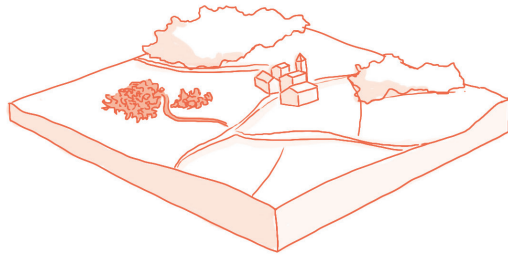
Ce travail de recherche s'intéresse aux paysages que nous consommons et à l'espace jetable, dont nous programmons l'obsolescence dans le cadre du traitement des déchets par enfouissement. L'intérêt se porte ici plus spécifiquement sur les centres d'enfouissement de déchets ménagers, qui fonctionnent comme des enclaves privées et extérieures au territoire. La durée de leur exploitation, déterminée, fabriquée sur des temps très courts, des entités génériques qui marquent profondément le paysage. Elles prennent place dans un modèle perpétuel où la fin de l'exploitation d'un site, annonce son abandon et la recherche d'un nouvel espace à exploiter.

Une décharge désigne un espace où sont déposés un ensemble de déchets que l'on regroupe en ce point fixe. Ces déchets sont la plupart du temps recouverts au fur et à mesure de terre ou de gravats afin de limiter leur propagation. Les centres d'enfouissement sont désignés de la sorte en France depuis l'arrêté du 9 septembre 1997. Ce ne sont autres que des décharges dont le nom sera perçu plus positivement, puisque cet arrêté réglemente de façon plus stricte la mise en décharge des déchets ménagers.

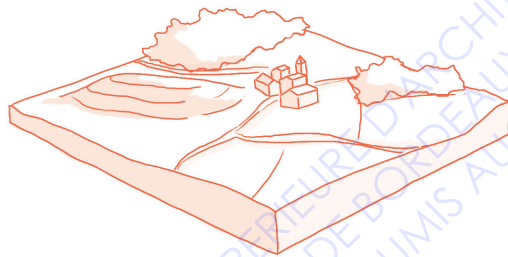
Dans l'article « Environnements pollués, paysages non-intentionnels de la modernité » (Ordóñez Díaz, 2012) Leonardo Ordóñez Díaz explique la façon dont nous dissociions le monde en deux parties distinctes concernant les questions de propreté : le dedans et le dehors. Les déchets n'ont pas leur place à l'intérieur, au-dedans, et nous les évacuons de façon automatique vers un extérieur plus ou moins déterminé et connu. La transposition de ce schéma à l'échelle territoriale, nous renvoie vers la notion d'extraterritorialité, qui sous-



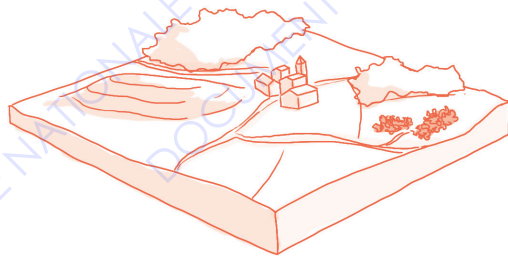
① RECHERCHE D'UNE ZONE D'IMPLANTATION ISOLÉE



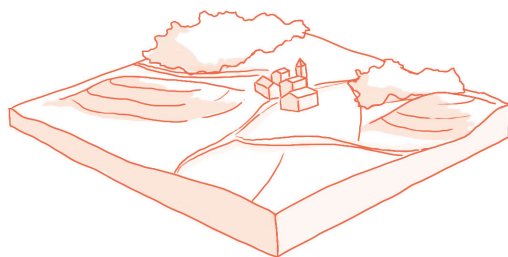
② DÉBUT DE L'ACTIVITÉ D'ENFOUISSEMENT



③ FERMETURE ET RECOUVREMENT DU SITE



④ RECHERCHE D'UN SITE À PROXIMITÉ



⑤ RECOUVREMENT DU SITE ↻

trait une partie du territoire à une entièreté, en la rendant inaccessible suite à l'exploitation du site.

L'extraterritorialité se définit donc par le fait d'extraire une partie d'un territoire à une autre, mais également par la taille et la nature du programme qui lui est associé, souvent générique et de très grande envergure. Concernant la spécificité des centres d'enfouissement, ces espaces restent extérieurs pour des raisons évidentes de sécurités, mais aussi, car ils touchent à des éléments qui sont volontairement mis de côté, voire dissimulés. Une fois les sites fermés, et l'obligation de surveillance passée, se pose alors la question du maintien à distance ou de la réhabilitation de ces espaces de stockage.

Les résultantes de ces modèles conçus pour répondre à un besoin immédiat, lorsque les centres arrivent en fin d'exploitation, vont se multiplier dans les années à venir, jusqu'à en faire un nouveau phénomène de masse. Les acteurs du paysage se mobilisent déjà de façon ponctuelle sur des projets de réhabilitation, mais devront à terme trouver nombre de réponses au devenir de ces espaces. Plusieurs transformations ont déjà vu le jour, par reconversion partielle de centres d'enfouissement en parc public par exemple, proches des agglomérations. Les réaffectations peuvent aussi maintenir l'enclavement d'un site et son caractère générique ou extraterritorial par l'inaction, ou par le déploiement d'un équipement superficiel.

L'hypothèse explorée s'ancre sur le fait que l'obsolescence programmée de certaines entités extraterritoriales comme les centres d'enfouissements, représente l'opportunité de les reconquérir et de leur redonner un sens local. Ainsi, rendre sa localité à l'espace jetable apparaît comme un moyen d'assurer sa continuité et son intégration au cœur des usages d'un territoire. Le développement s'appuiera sur l'exemple du projet manifeste de James Corner et Field Operations, le parc Freshkills, afin de présenter les processus technique et intellectuel induits par la volonté de transformer une décharge en parc public. Ce projet aujourd'hui mondialement reconnu, est l'un des plus documentés, mais aussi l'un qui rend cette idée possible et accessible au plus grand nombre. Il permet d'interpeller plus facilement sur d'éventuelles reconversions en jouant le rôle de modèle. Nous nous intéresserons ensuite à quatre cas d'études français, tous antérieurs à Freshkills, mais aujourd'hui encore confidentiels et peu relayés : le parc du Grand Marais (Amiens), la Colline aux Oiseaux (Caen), le Parc du Pas du Loup (Metz) et l'Ecosite du Bourgaillh (Pessac).

Il s'agit de comprendre comment ces entités extraterritoriales, conçues pour ne pas être accessibles et mises à distance, parviennent à s'ouvrir au public et ainsi, à se territorialiser. La question posée, au-delà d'interroger la fabrique d'un modèle de gestions des déchets et son impact sur le paysage, relève donc de la possible réhabilitation de ces espaces et de la façon dont ces transformations se font support de l'évolution des pratiques et des représentations :

Comment transmettre l'espace jetable en repensant l'extraterritorialité des paysages de l'enfouissement ?

Dans un premier temps, plus que de faire le constat d'une extraterritorialité, nous allons comprendre la façon dont elle se fabrique et en quoi tous les acteurs impliqués dans sa fabrication participent à cette mise à distance. Les deuxième et troisième parties seront consacrées à l'évolution possible de cette extraterritorialité une fois un site d'enfouissement fermé, et explorerons ce passage de l'extraterritorialité vers la territorialité. Nous verrons tout d'abord comment la territorialisation se met en place avant même la réalisation d'un projet, puis la façon dont la technique vient supporter cette transition.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Décharge de Magny-Metz, actuel parc du Pas-du-Loup, Metz, 1984.
Photographie : Julio Pelaez.



**EXTRATERRITORIALITÉ DES
PAYSAGES DE L'ENFOUISSEMENT**
Mise en marge et fabrique de
l'espace jetable

Le traitement des déchets par regroupement dans des espaces définis est une problématique ancienne liée à la sédentarisation. Cependant, les évolutions techniques ont transformé des masses de déchets majoritairement organiques, en des quantités de déchets difficilement chiffrables et dont nous ne connaissons pas la durée de vie. La production de déchets et leur traitement ultérieur ont un impact durable sur la fabrique des paysages, car leur nature a radicalement changé et que leur production ne cesse de croître. En France, ce sont 10 tonnes de déchets qui sont produites chaque seconde, tous secteurs confondus. L'enfouissement est juridiquement considéré comme du stockage, qui se veut temporaire, mais le caractère éphémère de cette pratique semble difficile à percevoir.

Une évolution soumise aux aléas de l'opinion public

La mise en marge d'un élément est effective dès lors qu'il trouble l'ordre, que ce soit aussi bien un trouble à l'ordre social ou à l'ordre de la propreté ; le tout au service d'un esthétisme rejeté voire méprisé, dont on ne souhaite pas s'encombrer. La gestion des déchets devient une préoccupation particulière dès lors qu'elle pose problème en terme de représentation et que sa simple perception trouble l'ordre matériel.

Les déchets deviennent problématiques au début de l'Antiquité lorsque que les premières cités sont édifiées. Jusqu'au règne de Louis XIV qui enclenchera des réformes, la cohabitation se passe avec les déchets dans la ville, car les habitants n'y voient pas encore une cause de pandémie. Il faudra attendre le XVIIe siècle pour que la propreté commence à devenir une préoccupation, qui sera néanmoins une propreté d'apparence. C'est le XVIIIe siècle et le courant hygiéniste qui sensibilisera les populations sur la question des immondices et c'est alors que des mesures concrètes seront prises. Le XIXe siècle offrira la salubrité à la majorité des villes françaises.

On retrouve par exemple à Paris jusqu'à la veille de la Révolution française, le principe du tout à la rue, où les déchets ainsi jetés finissent leur course dans la Seine. Pour remédier à cela des dispositions seront mises en place, avec pour mesures principales le pavage des rues et la construction de trottoirs qui facilitent leur nettoyage. La promulgation d'une ordonnance met les riverains à contribution pour nettoyer la ville. Elle n'est cependant pas respectée par tous.

Certains notables suggèrent que le travail d'enlèvement des ordures soit celui des pauvres et des plus précaires. Cette dimension sociale est indissociable de la question des déchets, aujourd'hui encore associée à des travaux sales et souvent dégradants. De nombreux métiers se développent, les chiffonniers et les glaneurs sont missionnés pour ramasser les déchets. Ils seront ensuite concurrencés par l'invention de la poubelle, à la fin du XIXe siècle.

En 1884, sous la IIIe République, le préfet de la Seine, Eugène Poubelle signe un arrêté relatif à l'enlèvement des ordures ménagères pour lutter contre l'entassement des déchets dans les rues de la région parisienne. Cet arrêté impose la mise en boîte des ordures et réussit à s'imposer rapidement, non sans les protestations des propriétaires et des chiffonniers. Eugène Poubelle fait aussi imposer le tri des déchets, dissociants le verre, des papiers, cartons et des déchets putrescibles. Suite à de nombreuses protestations des chiffonniers de Paris, la collecte des déchets journalière et sans tri sera réinstaurée. C'est un siècle plus tard que cette idée fera surface.

Durant le XIXe siècle, la problématique du déchet se déplace de l'espace public vers l'espace privé en blâmant à nouveau les plus pauvres, jugés plus sales dans leur train de vie et leurs habitudes. C'est lorsque que l'hygiène se généralise à toutes les classes sociales que les choses commencent lentement à évoluer. L'avènement de la révolution industrielle donne naissance à toute sorte de nouveaux déchets en constante diversification jusqu'à l'ère de consommation de masse qui va suivre.

À la fin du siècle, cette lente organisation permet déjà d'entrevoir des villes plus salubres et plus saines. La mise à la marge concerne également d'autres activités, dont les métiers de boucherie, qui sont évacuées des villes à la même période. L'embellissement des villes dont l'histoire est très relayée, repose en grande partie sur l'évacuation des déchets et se rattache en plus de questions d'hygiène, à des questions de représentations.

Un rapport du Sénat sur la loi relative à l'enfouissement de 1992, datant du 10 juin 1999 (Miquel, Poignant, 1999), indique que les lois ne sont pas les seules responsables des évolutions en cours et que sans elles les changements auraient tout de même lieu. Ce rapport désigne aussi les médias comme acteurs principaux de ces changements. Sur le ton de la dénonciation, c'est une société de procédure qui est pointée du doigt, là où les individus ne se laissent plus faire face à des institutions léthargiques.

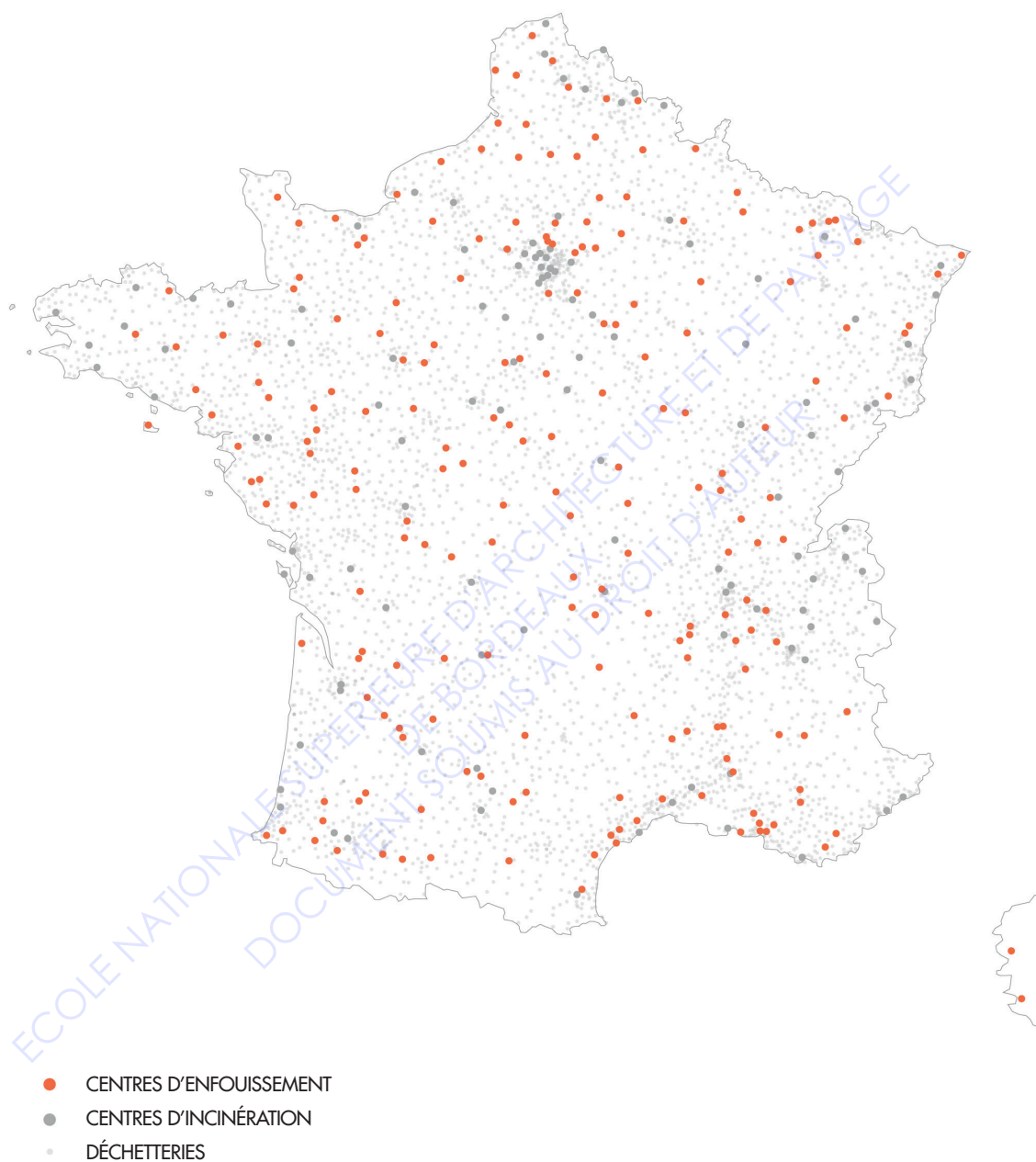
Cette remise en contexte nous rappelle à quel point la question des déchets est déterminante dans l'organisation urbaine et territoriale que nous connaissons aujourd'hui, mais aussi la force de son impact sur la répartition sociale et spatiale des fonctions et des populations sur les territoires. Elle nous rappelle également le rôle que les paysagistes en tant que professionnels et habitants d'un territoire, peuvent jouer dans cette évolution, là où les questions paysagères, pourtant centrales, sont ignorées.

La France de l'enfouissement face à la mondialisation du déchet

À partir de 1907 à Paris, c'est quatre usines d'incinération qui gèrent les principaux déchets de l'agglomération. C'est plus tard après la Seconde Guerre mondiale que l'aménagement de décharges va se multiplier. Tandis que les pays européens misent sur l'incinération, les Etats Unis et le Canada se concentrent sur la mise en décharge. Les récessions économiques successives vont inciter les industries à rechercher des matières premières parmi les déchets et c'est ainsi que le recyclage va se développer à plus grande échelle. Dès la fin du XIXe siècle, la collecte des déchets se démocratise pour les grandes villes, à l'inverse dans les plus petites communes, cette collecte n'a pas encore lieu. Il faudra attendre le 15 juillet 1975 pour qu'une loi nationale soit enfin promulguée, instaurant l'obligation pour chaque commune de collecter et de traiter les déchets de ses habitants. Les déchets sont principalement mis en dépôt dans des décharges communales. En ce qui concerne le tri des déchets, des expérimentations sont menées à Paris en 1997 sur un arrondissement, puis sont étendues à tous les arrondissements en 2002.

La mondialisation va jouer un rôle d'accélérateur dans l'emballement des questions autour de la gestion des déchets. Leur production de plus en plus importante va engendrer la saturation des réseaux en place et l'ouverture d'un grand nombre de décharges supplémentaires, après une première phase d'ouverture de décharges en période d'après-guerre dans les années 1940. La production des déchets raisonne avec le contexte socio-politique en cours, avec les phases de récession ou de prospérité.

Les lois encore en vigueur aujourd'hui émergent suite à une médiatisation de plus en plus importante autour de la question des déchets. En 1992, la loi



2. Etat des lieux des centres d'enfouissement, d'incinération et des déchetteries en activité en France.

Données ADEME, 2016. Production personnelle.

indique une mise en décharge réservée aux déchets dits « ultimes » à partir de 2002. En parallèle, les premières entreprises privées débutent leur travail de collecte, de valorisation et de recyclage de certains déchets, leur redonnant une valeur marchande plus attractive. D'après ces chiffres de l'ADEME datant de 2015, la France compte 121 incinérateurs d'ordures ménagères et 212 centres d'enfouissement en activité pour 324 millions de tonnes de déchets produits chaque année. Les déchets ménagers ne représentent que 9 % de ce total. En 1997, c'est 48 % des déchets municipaux qui sont déposés en décharge contre 24 % en 2019.

Les politiques actuelles suivent les directives européennes visant à réduire l'enfouissement. Actuellement en France, c'est 30 % de nos déchets ménagers qui sont enfouis. La Commission européenne vise le chiffre de 10 % et la France souhaite atteindre les 15 % d'ici 2025, soit une réduction de moitié en seulement 5 ans. Cependant, la loi Transition Énergétique datant de 2015 permet aux préfets de déroger aux plans régionaux de baisse des tonnages mis en décharge. Ces objectifs semblent donc extrêmement élevés face aux mesures quasi inexistantes prises afin de les atteindre et le gouvernement pallie à cette défaite avant même qu'elle n'est lieu.

Si elle paraît de prime abord étrangère à la question des paysages, cette mise en contexte est essentielle pour se saisir de la question de la fabrique des paysages dans sa globalité. Il est impératif de se rappeler que tous les choix de productions faits par les entreprises et laissés faire par les pouvoirs publics, à l'échelle mondiale, ainsi que toutes les habitudes de consommations personnelles, ont un impact direct sur la fabrique des paysages. Comme nous venons de l'observer, l'histoire des déchets se déroule de façon très centrée sur Paris pour ensuite se généraliser sur le territoire français en commençant par les grandes villes là où les déchets s'amoncellent le plus. Nous pouvons observer que la gestion des déchets devient question de gouvernance à l'échelle nationale puis européenne en terme d'écrits et de lois, mais que la gestion in-situ s'organise en grande majorité à l'échelle des communes et des départements.

Le questionnement ici de la mondialisation des déchets se fait par observation de leur nature, par la généralisation de leur présence dans le monde et leur similitude partout où ils se trouvent, qui entraîne des techniques de gestion qui se généralisent elles-mêmes. Les schémas semblent similaires, les décharges aux alentours des années 50 sont très nombreuses et dès les années 70, elles se démultiplient face à la pression et à la quantité de déchets à évacuer des villes.

Les terrains trouvés pour relever cette fonction, le sont ainsi dans l'urgence et pour des durées au départ temporaires allant de 2 à 5 ans le temps de trouver des solutions. Le temporaire se pérennise et des dizaines d'années plus tard les villes rattrapent les décharges qui se trouvaient auparavant à distance. C'est ici qu'entre à nouveau en jeu l'opinion public lorsque les déchets se retrouvent à nouveau dans le champ de vision d'une plus grande part de la population.

Une fabrique du territoire sous contrat : jeux d'acteurs et mise en œuvre

La mise en place d'une gestion des déchets au sein d'une société définit plus largement des politiques urbaines et sociales. La standardisation est un moyen de répondre à une demande croissante et surtout à l'immédiateté, avec une facilité de mise en œuvre, de conception et de reproductibilité d'un modèle. L'importation d'un modèle d'aménagement est le reflet d'un modèle de consommation et de développement économique.

La gestion des déchets en France est principalement attribuée à des entreprises privées. Le traitement des déchets est cependant un sujet commun et public que l'on invisibilise et que l'on met ainsi en marge. Cette invisibilisation entraîne une méconnaissance et une mise à distance des producteurs de déchets, professionnels et privés, qui se retrouvent peu impactés par leurs productions respectives et ne les remettent pas en question.

L'extraterritorialité et les questions de ruptures d'échelles peuvent se résumer par l'implantation d'éléments de dimension nationale, voire internationale, qui viennent bousculer l'écosystème local dans lequel ils prennent place. Son succès s'inscrit dans un contexte de mondialisation, où les moyens de transports actuellement déployés sont la condition du développement de nos modes de vie actuels. Ils régissent les lieux que l'on peut se permettre de fréquenter, mais également nos consommations. C'est ainsi que l'extraterritorialité s'associe au générique, formant des objets qui nient leurs contextes et se centrent sur eux-mêmes. Le centre d'enfouissement est une entité close dans laquelle on ne circule pas librement, ce n'est également pas un endroit que l'on cherche à valoriser auprès du public.

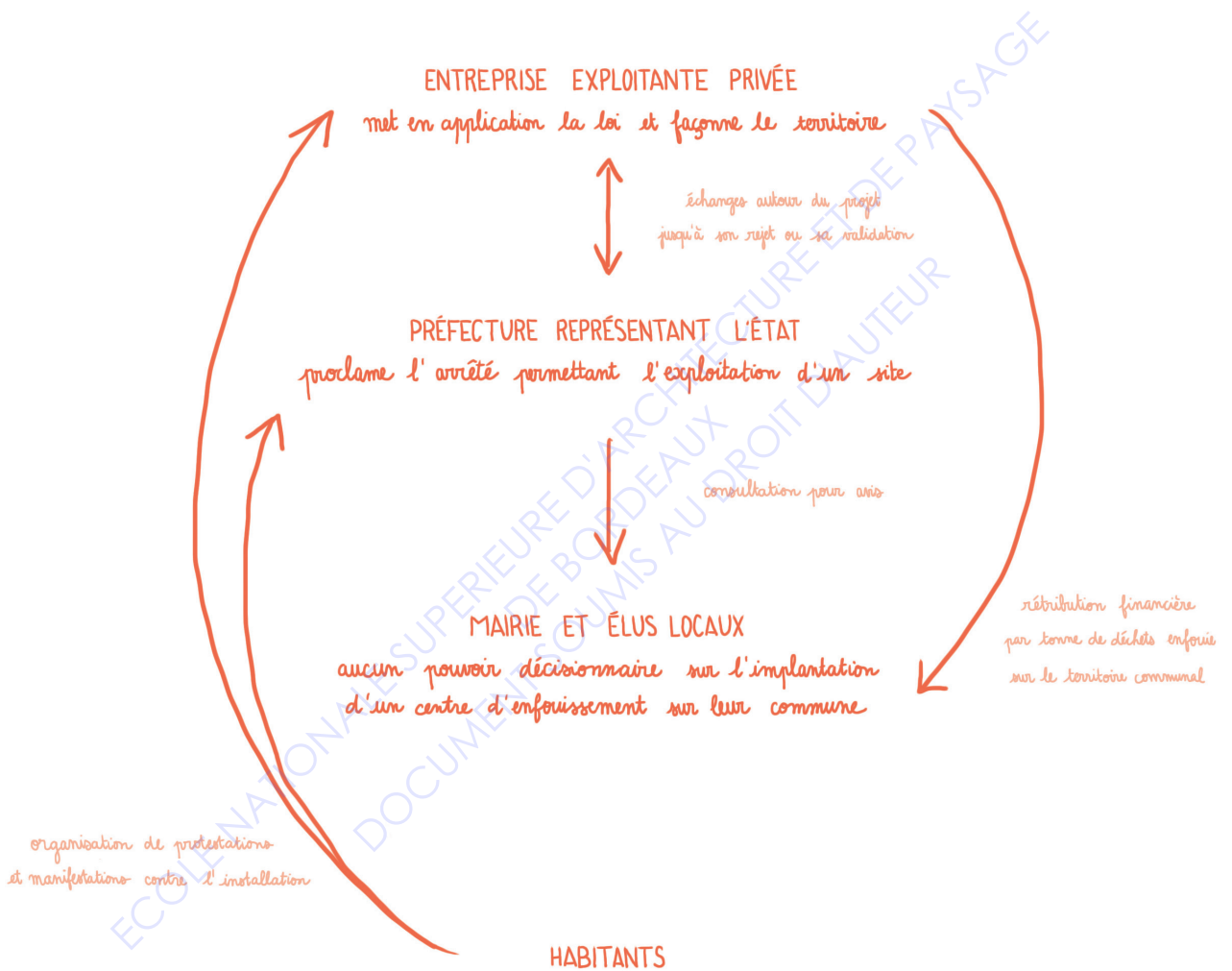
Le paysage et l'aménagement de nos territoires ne sont aujourd'hui plus le

seul produit de nos besoins primaires, passant désormais par le prisme de la mondialisation et par conséquent de la généralisation et de la standardisation, avant de nous parvenir. Le propre du générique se résumerait alors par sa monofonctionnalité qui freine son potentiel renouvellement. Sa relation au territoire se retrouve guidée par un usage unique et non par le contexte environnant, en générant des projets dont les relations avec son environnement sont unilatérales et purement stratégiques. L'ascendance de différents modèles de consommations régit ainsi la majeure partie des territoires et la privatisation de leurs aménagements.

Les prises de décisions concernant la mise en place des modèles cités jusqu'ici, émanent d'acteurs tout aussi extraterritoriaux et étrangers aux sites, que les éléments implantés eux-mêmes. Elles permettent de mettre des pans entiers de territoires sous contrats, formant en plus d'enclaves spatiales, des enclaves temporelles. T. Paquot les qualifie de « [...] territoires hors loi commune (et non pas hors la loi !) [...] ». (Paquot, 2006, p.13) Les acteurs publics sont d'une importance majeure dans le déploiement de ces modèles et ce jeu d'acteurs justement extérieurs fait partie intégrante de la mise en œuvre de l'extraterritorialité. Un territoire peut alors se retrouver prisonnier d'une planification figée dans le temps, sans remise en question du modèle établi.

Ces contrats autorisent des démarches d'aménagement à long terme, mettant les pouvoirs locaux face à l'irréversibilité de ces fabriques, tant liée à leur ampleur qu'à la nature de leurs activités. La permanence du modèle de base établi au moment de la signature d'un contrat se trouve juridiquement garantie et protégée. C'est ainsi que les logiques politiques s'associent à la grande échelle dans la définition des cadres légaux permettant l'implantation de modèles extraterritoriaux. L'échelle de décision est celle de la préfecture et du département qui autorise par arrêtés préfectoraux, et après examens des dossiers, les entreprises à mettre en œuvre ou non, des centres d'enfouissement. Les décisions gouvernementales sont donc indispensables à ce déploiement extraterritorial, mais sont pourtant prises à distance des territoires et des personnes directement concernées. Un préfet peut refuser une demande d'exploitation selon plusieurs critères : un point mentionne l'atteinte aux paysages sans précisions supplémentaires et les élus locaux n'ont aucun pouvoir décisionnel.

À l'échelle de la France, dans l'Article 21 de l'arrêté du 9 septembre 1997, le paysage est mentionné sous la notion de « l'intégration paysagère de l'installation » à laquelle doit veiller l'exploitant du site avant même que le



3. Jeu d'acteurs publics et privés qui se met en place lors de l'ouverture d'un centre d'enfouissement. Production personnelle.

terrain n'accueille le moindre déchet. S'ajoute alors au dossier de demande d'autorisation, un document faisant état des dispositions paysagères qui seront mises en œuvre durant les phases d'exploitation successives du site, ainsi qu'une esquisse détaillée du projet de réaménagement du site à l'issue de la période de suivi post-exploitation.

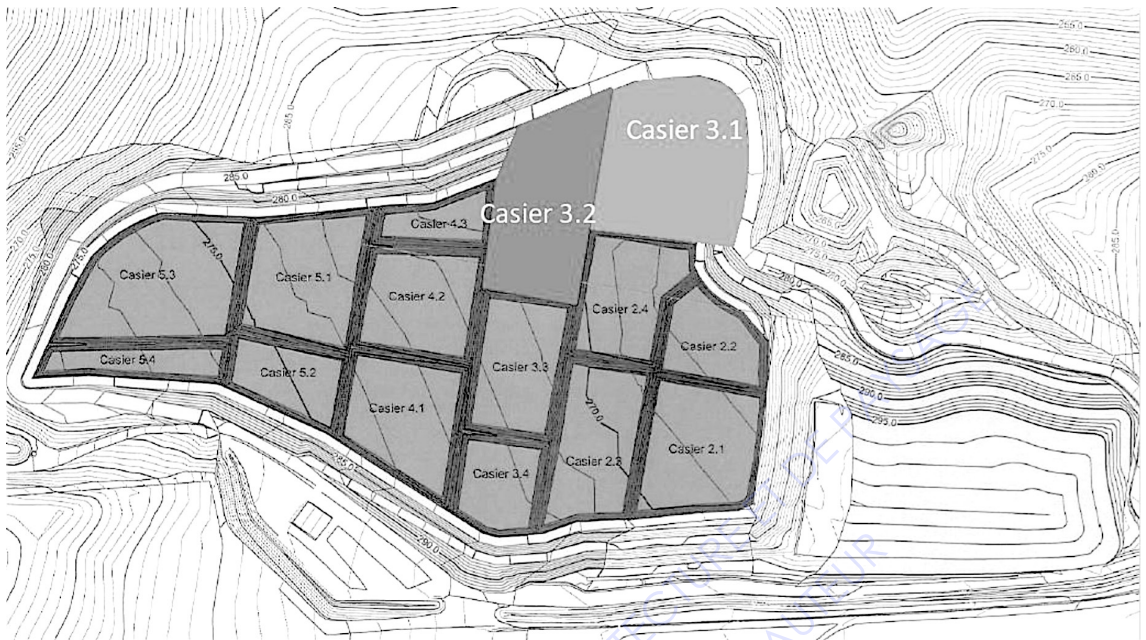
Les implantations dites « isolées » désignent des portions de territoire ne comptant pas plus de 500 habitants et dont la densité de population est inférieure ou égale à 5 habitants par kilomètre carré. Elle désigne aussi les zones d'implantation distantes d'au moins 100 kilomètres des agglomérations urbaines d'au moins 250 habitants par kilomètre carré et n'étant pas reliée à cette dernière par une voie classée dans le domaine public routier. Cette loi indique donc que plus la zone est reculée et peu peuplée, plus elle sera adéquate à l'installation de ce type de programme d'élimination des déchets.

Dans le contexte environnemental actuel et l'évolution extrêmement rapide de la société, ce type de gestion pose question. Partant à la base de la recherche de terrains peu chers et exploitables, leurs installations s'inscrivent aux cœurs de logiques politiques, privées et financières. D. Mangin parlera de « [...] l'impuissance des régions à résister face à la privatisation de pans entiers du territoire. » (Mangin, 2006, p.303)

À la limite de l'abnégation et au bénéfice d'un système qui s'essouffle, l'Etat autorise des acteurs privés à profondément modifier nos paysages sur les bases d'un système qui fonctionne grâce à l'acceptation collective par défaut d'information. Ce type d'installations s'implante au cœur d'espaces peu denses, au foncier peu cher et disponible, où l'intérêt financier des communes donnera finalement raison à l'arrivée de tels projets, face à une population également peu nombreuse dont les revendications seront rapidement mises à l'écart.

Techniques d'exploitation et surveillance du territoire : une pratique réglementée ?

Il existe en France, trois types de décharges : pour les déchets dangereux, non-dangereux ou inertes. Les sites qui accueillent les déchets ménagers sont des décharges de type ISDND : installation de stockage de déchets non-dangereux. Ce classement accepte et permet l'enfouissement de déchets ultimes (non-recyclables, ni valorisables d'une quelconque manière). De nom-



4. Exemple d'un plan de répartitions des casiers d'enfouissement du centre d'enfouissement de Maillet, Haut-Bocage (03).

5. Préparation du sol et d'un casier d'enfouissement, Haut-Bocage, 2018. Nous observons ici l'immensité d'un seul casier.

Source : Coved Paprec.

breuses erreurs sont donc possibles puisque les déchets sont enfouis sans autre tri préalable, s'en remettant ainsi au tri effectué en amont par les habitants.

Les prémices de la loi de 1975 en France ont mené à une accélération du processus de gestion lorsque la loi du 13 juillet 1992 prévoit l'arrêt de la mise en décharge de déchet bruts au 1er juillet 2002. La promulgation de cette loi entraîne de plus grandes difficultés pour l'ouverture de nouveaux sites et la conséquence est l'augmentation constante des coûts d'enfouissement jusqu'à aujourd'hui. Cette même loi instaure la création des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Sa promulgation entraîne de plus grandes difficultés pour l'ouverture de nouveaux sites et la conséquence est l'augmentation constante des coûts d'enfouissement.

L'exploitation des décharges en France n'a pas toujours été faite avec la conscience de protéger autant que possible les sols et les populations des risques sanitaires. Les installations de ces programmes se sont pour beaucoup faites dans la précipitation et en réponse à un besoin immédiat de stockage des déchets, laissant en héritage des déchets enfouis à même la terre. Pratique aujourd'hui relativement similaire hormis le fait que les déchets sont eux-mêmes disposés dans des casiers hermétiques depuis une directive datant du 16 mai 2006. Cette directive ordonne pour la conception des nouveaux casiers, une protection des parois en plus de celle du sol (directive du 26 avril 1999). La date de fermeture des casiers est prévue avant le début de leur exploitation. La prévision de la fermeture du site et de son recouvrement complet avec les dispositions de protections de sols y sont affiliées. Ces dispositions comprennent la récupération des gaz et lixiviats ainsi que les infrastructures nécessaires à leur traitement. Avant cela, les zones d'enfouissement étaient choisies pour la caractéristique de leurs sols peu poreux.

La question des paysages est quasiment absente des textes de lois et des discours et l'on observe également un grand décalage entre la destination « d'installation commerciale » que l'on retrouve dans les lois et circulaires relatives à l'élimination et au traitement des déchets, qui désignent ainsi les centres d'enfouissements (circulaire n°532, du 23 avril 1999). La récupération de gaz permet de plus de rendre légitime cette pratique malgré le contexte environnemental, puisque l'on « valorise » les déchets produits par les déchets eux-mêmes, de même qu'avec l'incinération, en produisant de l'énergie. Les coûts de l'enfouissement sont donc aussi bien financiers qu'environnementaux. Nous pouvons même en qualifier le coût social, car le jetable produit à

faible valeur ajouté, est également le produit de conditions de travail difficiles. L'extraction des ressources mobilisées comptabilise elle-même régulièrement ces trois coûts.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Vue aérienne du parc du Pas-du-Loup, Metz, 2021.
Photographie : Anthony Picore.



**DE L'EXTRATERRITORIALITÉ À LA
TERRITORIALITÉ**
**Rendre accessible l'espace
jetable**

Une fois l'extraterritorialité identifiée et définie, l'occasion de la fermeture d'un centre d'enfouissement se présente comme le moyen de le rendre à son territoire. Comme exposé précédemment, cette territorialisation passe en partie par le fait de rendre l'espace accessible au public.

Afin de vérifier cette hypothèse, plusieurs questions se sont posées autour de cette notion de passage de l'extraterritorialité vers la territorialité. Pour commencer, le caractère générique d'une entité n'est pas nécessairement lié à son isolement territorial contrairement à la nature de l'activité qui y est pratiquée : ici le stockage des déchets. L'extraterritorialité est renforcée par la forme physique de l'enclave liée à l'activité. La réintégration d'une entité à son territoire, n'oblige donc pas à se défaire de son caractère générique. Dans le cas précis des centres d'enfouissements, l'objet de cette programmation générique ne peut, dans tous les cas, pas être déplacé ou détruit, mais seulement être nié ou accepté, montré ou tu.

La question à se poser concernant l'identité générique d'une entité concerne plutôt son lien avec le reste du territoire. Il ne s'agit pas vraiment de savoir comment créer du lien en accueillant du public sur le site, mais plutôt de comprendre comment le projet de paysage vient changer les regards et les perspectives sur un lieu et un espace. Le simple fait de rendre accessible un espace n'assurant pas sa réintégration à un tout.

La définition de l'extraterritorialité nécessite l'interrogation de la localité et la territorialité. Pour cela, nous convoquons les écrits d'Alberto Magnaghi autour de la notion du Projet local, où il définit les projets menés aujourd'hui comme étant affranchis du territoire, en le traitant « [...] comme une surface dépourvue de signification propre et ensevelie sous une masse d'objets, d'œuvres, de fonction, de poisons. ». (Magnaghi, 2000, p. 7) Il décrit cet affranchissement comme le moyen de se consacrer uniquement au développement technique en faisant du territoire un simple support « [...] dont la localisation est déterminée par une rationalité de plus en plus indépendante de toute relation avec le lieu, et qui ne tient plus aucun compte de ses caractéristiques environnementales, culturelles et identitaires. » (Magnaghi, 2000, p. 13) Il parle alors de « déterritorialisation » pour ces espaces « [...] dont le rôle se limite à servir de support aux fonctions d'une société instantanée, qui a subitement rompu toute relation avec l'histoire et la mémoire des lieux. » (Magnaghi, 2000, p. 18)

Il s'agirait donc, par le biais du « rendre accessible », de changer le rapport à un territoire, en créant les conditions propices à la projection de chacun, à l'implantation de nouveaux repères, en faisant de ces entités de nouveaux supports de mémoires.

Se pose également la question de l'intégration visuelle et esthétique, qui en uniformisant le site parmi un tout, permet d'engager une forme d'acceptation. L'entité pourrait donc conserver son caractère générique tout en retrouvant une forme de localité. La rupture d'échelle n'est pas un frein à la création d'usages, ni à la réintégration d'une partie de territoire à un tout.

Rendre visible ce type de site et d'activité, c'est se donner l'opportunité de se rappeler que chaque acte de consommation a une répercussion directe sur le paysage qui nous entoure. On met ici en perspective l'incroyable permanence de l'espace jetable.

Dans le cas du centre de tri, maintenir la continuité d'un site, c'est sortir de la logique d'exploitation initiale, rompre avec le schéma établi. L'objectif n'est pas spécifiquement de sortir de la rupture d'échelle, mais d'apporter une réponse à l'extraterritorialité. La rupture d'échelle n'est pas un problème dans notre monde contemporain, mais l'extraterritorialité en est un, dans la mesure où elle entraîne souvent une situation d'enclavement. Contourner physiquement une enclave telle qu'un centre d'enfouissement interroge nécessairement sur le contournement d'une problématique plus vaste.

Présentation détaillée des cas d'études

Un premier arpentage du Bourgaillh m'a permis d'identifier l'existence de plusieurs schémas d'aménagement possibles, mettant au cœur du projet le centre d'enfouissement tout en permettant ou non son accessibilité. La recherche et l'étude de plusieurs cas permettent de monter en généralité et d'obtenir une approche plus globale du sujet. Suite à l'identification de ces schémas, je suis partie à la recherche d'autres sites pouvant les illustrer.

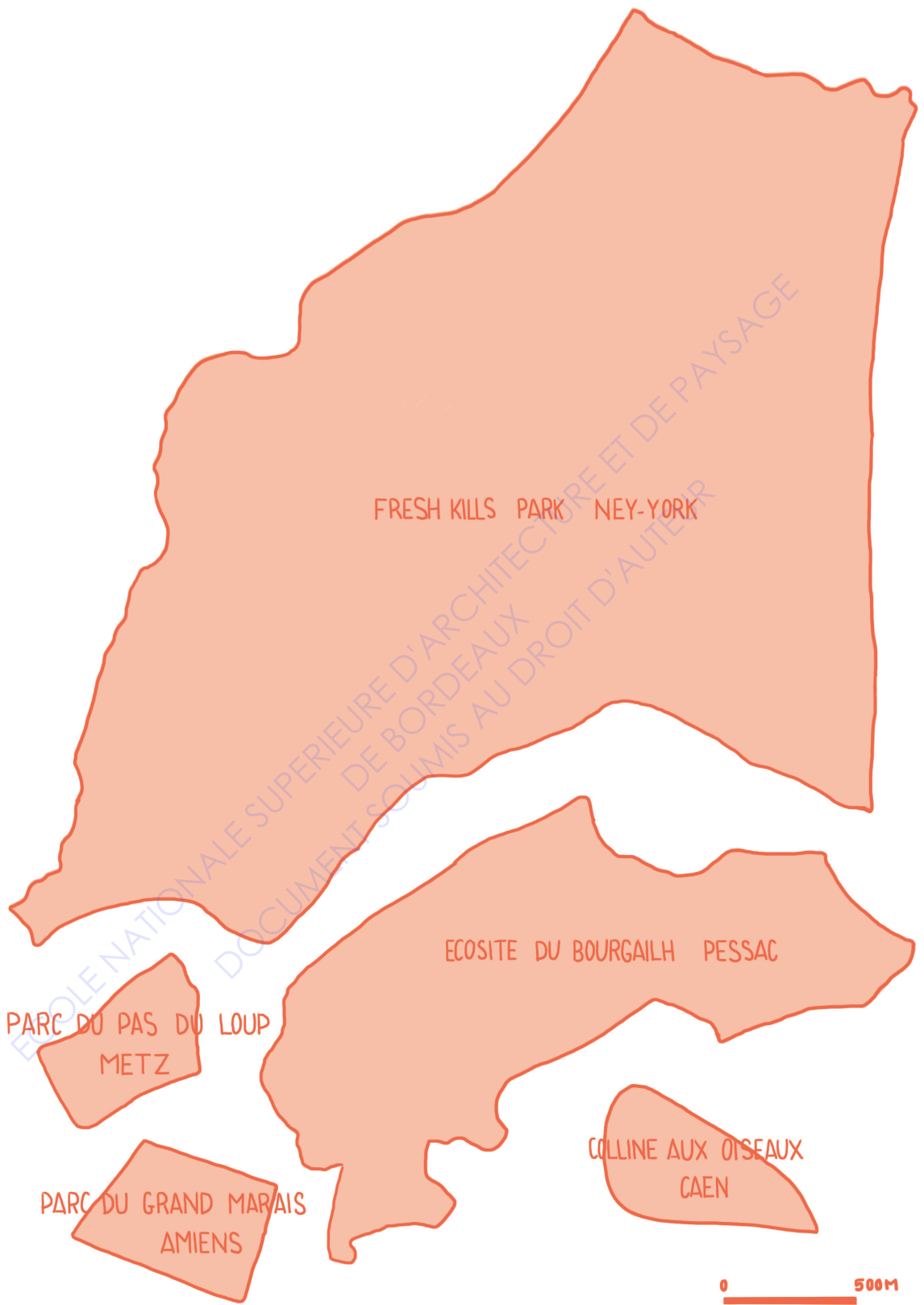
Le parc de Fresh Kills, à New-York, projet manifeste, servira d'accroche principale au déroulement de la réflexion. Les cas de parcs français, moins communiqués, mais plus anciens, illustreront également le propos développé. Pour le contexte urbain, nous observerons donc le site du Bourgaillh à Pessac, dont l'arpentage de la zone d'enfouissement n'est pas possible mais néanmoins positionnée au cœur du projet. Vient ensuite l'identification de deux autres projets en contexte urbain, dont le parc du Grand Marais d'Amiens réhabilité en 2003 et le parc de la Colline aux oiseaux, à Caen, livré en 1994, qui permettent chacun l'arpentage des zones d'enfouissement. Pour finir, le parc du Pas du Loup, permet l'observation d'un site fermé dans un contexte plus rural.

Freshkills, l'exemple manifeste New-York

Staten Island est l'un des cinq arrondissements de New-York situé sur une île de 265 km², dont 151 km² de terres immergées. Elle est aujourd'hui séparée en deux par une autoroute qui la traverse du nord au sud.

Au XIV^e siècle, l'île est habitée par la tribu des Algonquins. La colonisation de cette terre commence au XVII^e siècle, mais les indigènes défendent leur territoire et parviennent à empêcher l'installation de colonies jusqu'en 1661. Les Anglais parviennent alors à s'en emparer dans sa totalité y compris pendant la guerre d'indépendance. Sur cette période et jusqu'à l'indépendance, la déforestation massive du site est entreprise. Au XVIII^e siècle, l'île devient un lieu d'émigration des Huguenots français.

Staten Island est intégrée à la ville de New-York en 1898. L'île reste en recul et plutôt rurale jusqu'à l'ouverture du pont Verrazzano-Narrows en 1964. Dès lors, elle se positionne comme une banlieue de New-York accessible. Dans les années 60, on observe un fort contraste entre la ruralité encore présente sur l'île avec une forte activité agricole et le reste de la ville de New-York.



6. Comparatif surfaces des décharges. Production personnelle.

L'histoire de la décharge de Fresh Kills commence parallèlement en 1946 lorsque les incinérateurs de la ville arrivent au maximum de leurs capacités de prise en charge. L'activité de la décharge débute en 1948 sur un site marécageux, le projet ne doit alors durer que trois ans. Un nouveau projet émerge ensuite, de faire de cet arrondissement de New-York, un pôle économique et industriel, auquel s'opposent en vain les habitants de Staten Island. La décharge sera finalement exploitée jusqu'en 2001 et s'étend sur une superficie de 890 hectares.

Avant l'arrivée de la décharge, le site était un marais salant composé en sous-sol d'argile, de sable et de limons. La faune et la flore présentes dans ce marais ont rapidement disparues et été remplacées par des goélands et des roseaux qui poussent massivement dans les espaces perturbés, l'eau du marais n'étant plus renouvelée et oxygénée comme auparavant en fonction des marées. La première étape pour préparer ce site à l'accueil des déchets a été de draguer les marais pour permettre le passage des barges contenant les ordures de la ville. Le projet compte 13 zones d'enfouissement qui s'organisent à l'époque en couches successives. Cette gestion de l'enfouissement en strates se décompose de façon suivante : une première couche de déchets est recouverte d'une couche de mâchefers (déchets de combustion des incinérateurs très toxiques et qui ne brûle plus), puis une seconde couche d'ordure est déposée avant qu'une couche de terre/gravats ne soit mise en place pour contenir les odeurs et retenir les déchets volatiles.

À cette époque, la durée d'exploitation est étendue à 20 ans contre les 3 ans prévus initialement. Une hauteur maximale des monts est projetée entre 3 à 5 mètres ainsi que l'installation de zones résidentielles, de loisirs et d'industrie une fois le site fermé. En 1950, la hauteur maximale prévue est déjà dépassée, passant de 8 à 12 mètres. Au moment de sa fermeture, elle se compose de 4 monts de déchets dont la hauteur varie de 30 à 70 mètres, composés de 150 millions de tonnes de déchets solides qui ont été déposés là pendant plus de cinquante ans. Au plus fort de son exploitation, en 1986, elle accueillait jusqu'à 29 000 tonnes de déchets par jour.

C'est la pression de la population qui fait adopter par l'État une loi, en 1996, qui implique l'arrêt de dépôt de déchets solides à Fresh Kills avant la fin de l'année 2001. En 1997, 2 monts sont déjà fermés et recouverts d'une couche imperméable. La décharge ferme en mars 2001 sous la pression du maire, du président de l'arrondissement de Staten Island, de l'agence amé-



7. Evolution du site Freshkills entre 1995 et 2020.

Source : earth.google.com

ricaine pour la protection de l'environnement et du gouverneur de l'État de New-York. La décharge sera réouverte temporairement suite aux attentats de 11 septembre 2001 afin d'accueillir les décombres du World Trade Center. Les déchets new-yorkais sont depuis transmis à d'autres États, sans foncièrement questionner la source initiale de la provenance et de la production massive de déchets, l'activité est simplement répercutée d'un espace à un autre.

Le *Department of City Planning* de la ville de New York, lance en 1999 et en association avec le département des parcs, la préparation du concours international pour l'aménagement de la décharge de Fresh Kills en parc. Ce concours s'intitule « Landfill to Landscape ». C'est sur ce concours international lancé en 2001 qu'a été fondé le projet de parc actuellement en cours de réalisation. Le projet de requalification de la décharge de Fresh Kills débute en 2006 et prévoit d'être livré dans sa globalité en 2036. C'est un projet pensé et conçu par l'agence Field Operations, James Corner et Ellen Neises, qui travailleront à l'élaboration du plan directeur du parc. Les travaux d'aménagement débutent en 2008.

La particularité du projet exposé par l'équipe de Field Operations est de proposer un processus de transformation non figé dans le temps mais évolutif. Leur concept s'étend sur 30 ans et permet à terme de restaurer les écosystèmes dégradés du site, d'offrir des paysages résilients et de réhabiliter le site dans l'imaginaire des habitants. On observe donc une véritable volonté au cœur du projet initial, de faire bouger les regards en même temps que l'on fait bouger les lignes du site. L'objectif est ainsi d'ajouter de la complexité dans les plantations au fil des années, comme le feraient les plantes pionnières en se diversifiant avec le temps. Le concept ici est réellement de construire le sol en considérant que l'on part de rien après avoir imperméabilisé ce qu'il y a en dessous.

Le ministère des parcs et des loisirs : responsable de la mise en œuvre du plan de transformation de la décharge en parc. Le plan directeur prend plusieurs aspects en compte dont : la programmation, la faune et la circulation. La planification prévoit le découpage du site en cinq parcs principaux dont : le Confluence, North Park, South Park, East Park et West Park. Le parc Schmul, la première section de la transformation de Fresh Kills en parc, a ouvert ses portes au public en 2012. Les travaux lancés en 2006 se déroulent sous la responsabilité du département des parcs : le service FreshKills Park créé pour l'occasion. Ce même service, en plus de réaliser le projet, doit en assurer la promotion en lien avec l'association FreshKills Park Alliance.



8. Actuelle distribution des espaces du parc, les mounds correspondent aux zones d'enfouissement. Le parc de Freshkills se décompose en quatre monticules principaux, contournés de part et d'autre par des ruisseaux et des marais. Un réseau de cheminements et de voies navigables viennent desservir chacun des espaces du parc. Les plans futurs comprennent l'aménagement d'un réseau routier desservant le parc. Source : freshkillspark.org

Ecosite du Bourgailh Pessac

L'ancienne décharge du Bourgailh, à Pessac, tout d'abord ancienne carrière réaffectée en décharge à partir de 1973 et fermée en 1991, renferme plus de 1,6 millions de tonnes de déchets. Autrement et communément appelé « Ecosite du Bourgailh », les travaux d'aménagement du parc ont été réalisés entre 2003 et 2007. Il s'étend sur 63 hectares.

Le parc du Bourgailh est un cas particulier parmi ceux présentés, car la décharge au cœur du projet initial n'est pas rendue accessible dans son aménagement. En effet fermée en 1991, elle est toujours sous surveillance accrue. La force du projet réside dans le fait d'en faire un élément central et fondateur de l'aménagement du parc qui organise les parcours, les vues et les ascensions autour de l'observation l'ancienne zone d'enfouissement. Malgré cette particularité, c'est l'un des projets qui met le plus en valeur la question des déchets et qui sensibilise le plus au paysage façonné par leur stockage.

L'association de l'Ecosite a été créée en 2002 dans le but d'accompagner les collectivités dans la requalification du site dégradé vers un site exemplaire. Elle est créée avec le soutien des villes de Pessac et Mérignac, mais aussi de Bordeaux Métropole et du Conseil Régional d'Aquitaine. Le projet est conçu par les paysagistes Jacques Coulon et Linda Leblanc. Il s'inscrit dans la qualification de la coulée verte du Peugue, corridor écologique, qui a bénéficié d'un aménagement spécifique parallèlement à la réhabilitation du site du Bourgailh. Le site transformé ouvre ses portes au public en 2005.

Parc du Grand Marais Amiens

Le Parc du Grand Marais est un parc ouvert au public depuis 2003. Il se situe en bordure du canal de la Somme.

L'élément déclencheur de la réhabilitation de l'ancienne décharge a été l'ensemble des comités de quartier voisins, qui en 1993 ont exprimé leur souhait de créer un parc. L'espace disponible de 25 hectares s'apparente plus à une friche qu'à une décharge. Contrairement aux autres cas présentés, l'amoncel-



9. Evolution du site du Bourgaillh entre 1966 et 2016.

Source : earth.google.com / remonterletemps.ign.fr

lement de déchets n'a pas créé de relief réellement caractéristique sur le site. L'échelle de la décharge sur l'emprise totale du site est assez réduite. Le terrain est plutôt marécageux et les données sur les déchets présents sur le site étant inexistantes, le chantier montrera que leur présence a été sous-estimée.

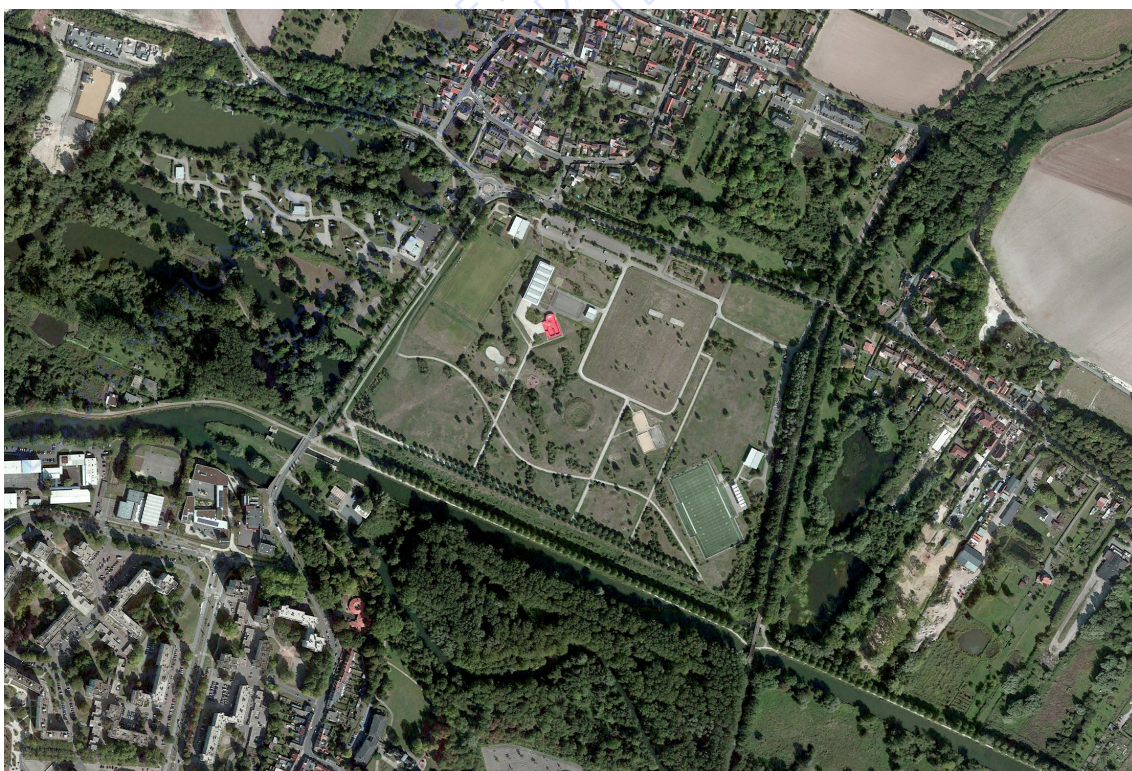
Le projet a été réalisé sur concours par le paysagiste Guillaume Geoffroy Dechaume et l'architecte Alain Farel. L'équipe de Site et Concept était en charge de la dépollution des sols grâce à une technique de phytorestauration choisie par l'équipe de conception. La programmation du parc est particulièrement induite par les loisirs, on y retrouve notamment un réseau de cheminements, d'allées et de prairies réservés à la promenade, des terrains de sport mais des équipements pour le skate. Plusieurs phases de travaux vont se succéder jusqu'à l'ouverture complète du parc au printemps 2008.

L'objectif des jardins filtrants est qu'en l'absence de traitement de couverture technique des sols comme on peut l'observer à Freshkills ou dans des décharges encore exploitées, les eaux pluviales soient traitées directement in situ avant qu'elles ne s'échappent du site. Celles-ci sont collectées par un réseau de fossés étanches avant de rejoindre les jardins filtrants. Un réseau de fossés secondaire collecte également les lixiviats qui sont à leur tour traités par un système de filtre planté, prenant la forme d'un jardin filtrant.

Parc de la Colline aux oiseaux Caen

La Colline aux Oiseaux est un parc de 17 hectares, inauguré en 1994. Son histoire commence en 1923, lorsque la ville de Caen achète ce terrain de plaine pour y installer une décharge. Elle sera exploitée pendant 50 ans, et deux collines de 35 et 25 mètres s'y formeront. Au plus fort de son activité, la décharge accueille entre 100 et 120 tonnes de déchets par jour.

Ici, le dispositif est des plus simples, une couche de déchets ménagers est recouverte d'une couche de gravats ou de terre de manière à stabiliser le site. Les couches se multiplient ainsi jusqu'à la fermeture du site. C'est sous l'impulsion du maire adjoint à l'environnement Franck Ducime, qu'en 1971, le premier projet de parc est proposé pour succéder à la décharge de la Colline aux Oiseaux. En 1972, la colline s'étend sur 9 hectares et mesure 20 mètres de haut.



10. Evolution du site du Grand Marais entre 1989 et 2019.

Source : earth.google.com / remonterletemps.ign.fr

En 1973, la décharge est fermée suite à la mise en service d'un incinérateur dans la commune voisine, mais aussi suite à l'expansion de la ville qui porte les grands ensemble aux pieds des ordures. Les travaux débutent en 1992 et démontre la longue mise en place d'un tel projet entre la première hypothèse de transformation du site et sa mise en oeuvre. Les contraintes de non-constructibilité des zones d'enfouissement deviennent des opportunités. Ces sites deviennent des réserves foncières au cœur des villes.

Lors de la transformation, aucune norme ne régissait cette pratique. La terre importée sur place est directement mélangée aux déchets pour modeler le terrain et la végétation y est plantée ainsi sans précautions particulières supplémentaires. La terre utilisée pour le recouvrement de la décharge provient des chantiers de construction alentours. Après-guerre, la ville s'étend avec des quartiers de logements sous plusieurs formes. La décharge se retrouve au fur et à mesure, comme dans nombre de cas, aux portes de la ville. Le chantier nécessite 18 mois de travaux pour un coût total de 2 millions d'euros actuels (INSEE). En 1994, l'entrée payante du parc est une expérience très vite abandonnée. Un an plus tard, le jardin est rendu public et gratuit.

Parc du Pas du Loup Metz

Le parc du Pas du Loup est une ancienne décharge publique située dans la commune de Magny à proximité de Metz. La décharge a été exploitée en exclusivité par la ville de Metz entre 1945 et 1970.

Plusieurs phases de transformations ont été menées sur le site. À partir de 1987, l'aménagement de la partie basse, consiste à gommer l'impact paysager de la décharge en y réalisant des plantations d'arbres et d'arbustes. Les plantations prennent place sur la couche de recouvrement de la décharge effectuée en 1982, et composée de limons issus du curage de la Seille, sur une épaisseur de 30 centimètres. La végétation s'est développée de manière spontanée et il n'y a pas eu besoin d'effectuer beaucoup de plantations supplémentaires.

En 1998, la ville décide de faire de l'ancienne décharge un lieu de promenade ouvert au public. La végétation est déjà dense sur le site. Des travaux minimalistes sont menés la même année pour l'aménagement du parc. Ces aménagements ont permis en plus du recouvrement de l'ensemble des déchets encore



11. Evolution du site de la Colline aux oiseaux entre 1969 et 2018.

Source : earth.google.com / remonterletemps.ign.fr

visibles, de modeler le site et d'y inscrire des allées et de dessiner des espaces de prairie. En terme d'équipements, un belvédère est créé en partie haute du site. Il offre des vues dégagées sur l'environnement proche, grâce au relief lié aux déchets. Avant cela, plusieurs expertises sont menées par la ville afin de vérifier l'absence de déchets médicaux en sous-sol et des analyses de qualité du sol, de l'air et de l'eau sont faites par des bureaux d'études extérieurs. La ville de Caen et le parc de la Colline aux oiseaux ont été le moteur de cette transformation notamment grâce aux analyses positives des eaux de surfaces et des eaux pluviales sur une période étendue. L'aspect sécuritaire de la démarche a ainsi rassuré les équipes de la ville de Metz quant à la tenue et la faisabilité de ce projet.

Les installations de surveillances du site sont composées de quatre piézomètres. Ces appareils permettent de mesurer le niveau des nappes phréatiques et d'y accéder pour effectuer des mesures de qualité. Des repères altimétriques permettent au Service d'Information géographique de Metz de mesurer l'évolution de la décharge et son affaissement progressif.

Concernant l'aspect écologique du site et sa gestion, les prairies permettent de favoriser la présence de la microfaune sauvage. Les oiseaux et les petits mammifères ont pris possession du site assez rapidement grâce à l'environnement du Pas du Loup qui se situe à proximité des coteaux de la Seille. Les cheminements secondaires qui les traversent sont simplement matérialisés et entretenus par la tonte du parcours à suivre.

Sur le site du Pas du Loup, la communication se concentre sur l'environnement et sur l'écologie du site. À partir de 2007, un partenariat entre la ville de Metz et la Ligue de Protection des Oiseaux a permis l'installation de nichoirs et l'organisation de sorties d'observation ouvertes au public. Une signalétique à vocation éducative a été installée au même moment. La création d'une retenue d'eau et d'un espace rocailleux permet de diversifier la faune présente sur le site. La question de la décharge n'est pas évincée dans les discours, mais aucun élément sur place n'en fait la mention. Ce projet est également peu relayé.



12. Evolution du site du Pas du Loup entre 1954 et 2019.

Source : earth.google.com / remonterletemps.ign.fr

De la décharge à l'espace public : une pratique historique

Ce type de reconversion est une pratique ancienne, dont les plus connues et recensées aujourd'hui prennent leurs sources dans le courant de pensée hygiéniste du XIXe siècle. On retrouve à Paris plusieurs chantiers de grande envergure réhabilitant d'anciennes décharges, dont l'aménagement du parc des Buttes-Chaumont, du parc Montsouris ou encore du labyrinthe du Jardin des Plantes. Ces transformations s'inscrivent dans le contexte politique du plan d'embellissement de la ville de Paris, mais aussi dans un contexte urbain où le foncier peu disponible fait de ces espaces insoutenables l'occasion rêvée d'en faire des espaces de respiration dans la ville pour les habitants. C'est également au XIXe siècle que l'on voit apparaître ce que l'on appelle des « décharges sanitaires », en périphéries des villes et notamment à Paris où l'on observe la mise en place d'un premier système de ramassage des ordures.

Au XXe siècle, c'est la forte pression foncière qui va repousser les frontières de la ville jusqu'aux périphéries avant rurales ; là où les déchets se trouvaient auparavant à l'écart. Alors au cœur des habitations et du tissu urbain, les premiers questionnements sur l'avenir de ces exploitations émergent. Les parcs sont les principales reconversions possibles en dépit de l'abandon du site, la modification des sols dans leur nature profonde ne permettant plus de les exploiter ni pour l'agriculture ni pour la construction. Les constats sont comparables au fil du temps et les parcs récemment aménagés l'on était pour des raisons similaires. L'enjeu du changement de regard sur un site est dès le XIXe siècle le gage du fonctionnement de la réhabilitation de la décharge en parc.

La reconversion de ces espaces, d'un point de vue esthétique se fait en réponse au besoin d'une image de la ville parfaite et de paysages rêvés en particulier au XIXe. C'est alors que, rendues beaucoup plus présentes dans le champ visuel et les quotidiens ; les problématiques de sécurité sanitaire et de salubrité, qui ont toujours existé à distance, deviennent omniprésentes et prennent de l'ampleur. Ce qui engendre assez souvent la fermeture progressive des décharges qui se retrouvent dans cette situation.

Ces parcs sont l'illustration d'un certain pouvoir et démontrent d'une envie de rayonner à grande échelle pour des projets manifestes tels que ceux que l'on peut retrouver à Paris avec les Buttes-Chaumont ou New-York avec Freshkills. Les questions sous-jacente de la sécurité sanitaire et à l'esthétisme sont toujours à l'origine des transformations de décharges en parc, et d'une certaine mise en ordre sociale et matérielle de la ville.



13. Le parc des Buttes Chaumont en cours de transformation en 1866. Au départ exploiter en tant que carrière, le site sera plus tard utilisé comme décharge public parmi d'autres usages mis à la marge. Sa transformation est une prouesse d'ingénierie comme peuvent aujourd'hui l'être les parcs aujourd'hui réhabilités.

Source photographies : rouillac.com

Quelle que soit l'époque et malgré des contextes socio-politiques différents, les motivations et les enjeux esthétiques, sanitaires et sociaux préalables à la réhabilitation d'une décharge en parc public sont les mêmes.

Communiquer le projet avant sa réalisation : naissance d'un engagement

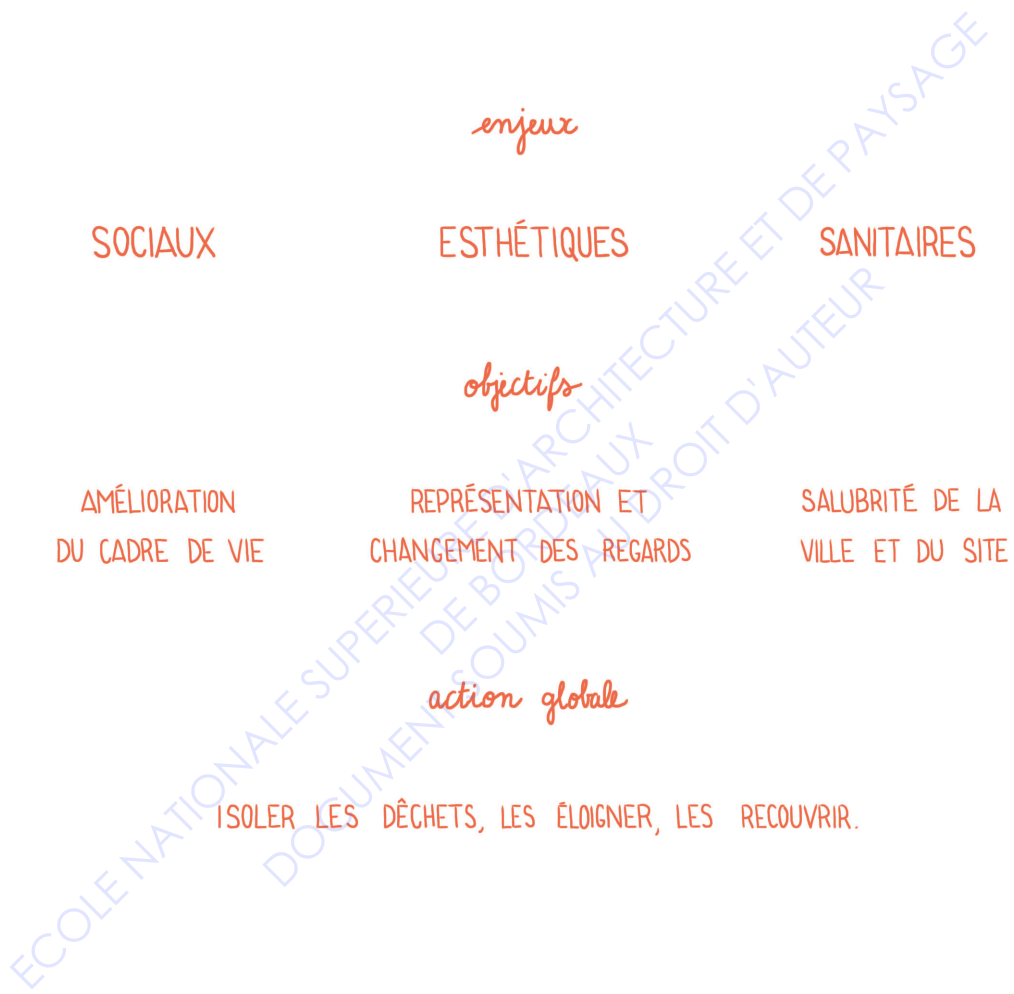
La gestion des déchets apparaît comme une source de préoccupation majeure dans les discours politiques. Ces mêmes discours sont relayés par les médias et visent en grande partie à responsabiliser à échelle individuelle.

La naissance de ces projets de parcs se base avant tout sur des envies, des propositions du registre de l'utopie ou encore de promesses politiques. La communication de ces projets futurs, avant même que les décharges ne soient fermées, fait naître chez les habitants une attente profonde qui tend à ouvrir un réel débat et à mener les projets à terme tant les acteurs mobilisés au cours des années vont être nombreux et les enjeux de plus en plus importants.

Nous pouvons observer, au-delà du jeu d'acteurs très important dans la fabrication et la reconversion des centres d'enfouissement et des décharges, que ce besoin et cette envie de réintégrer, réinsérer, créer du lien, raisonner au contact d'une représentation idéale que l'on se fait d'un paysage. Ce besoin de lisser le paysage se fonde sur l'idéal d'une esthétique, et commence alors une lutte en son nom.

A Fresh Kills, l'artiste Mierle Laderman Ukeles, a ainsi sollicité la ville de New-York, pour effectuer deux résidences successives dont la première durera 10 ans. Son travail s'est concentré sur plusieurs performances prenant place dans la ville entre 1978 et 1996. Toutes centrées sur la décharge de Fresh Kills et ses travailleurs invisibles. Elle a participé, en amont du projet de réhabilitation, à sensibiliser et à ancrer l'idée auprès de la population que la décharge pouvait à terme, se transformer en parc. Son art est engagé, politique, mais surtout accessible à tous. Elle participera ensuite à l'élaboration du plan directeur du parc au contact de James Corner et Field Operation.

C'est sous la pression de l'opinion public des habitants de Staten Island, que Rudolph Giuliani, alors maire de New-York, annonce la fermeture prochaine



14. Enjeux sociaux, esthétiques et sanitaires similaires du XIXe à nos jours. Production personnelle.

de la décharge, il est déjà prévu à cette époque, que les déchets soient transférés en Caroline du Sud. Transportés vers cet ailleurs qui nous convient tant que ce n'est pas chez nous, nous sommes face à un problème qui se déplace dans le temps et dans l'espace, infini tant qu'il n'est pas traité à sa source.

On observe que ces décisions sont éminemment politiques, d'autant plus en 2003, lorsque Michael Bloomberg, nouveau maire de la ville, observe son plus bas niveau de popularité et tente de redorer son image auprès des habitants de Staten Island en leur promettant à nouveau l'aménagement du parc. Au même moment, au début des années 80, l'île veut faire sécession. Les tensions se calment dans les années 90 lorsque les transports sont rendus accessibles à tous et que la décision de fermer la décharge est prise. Avant de nous parvenir sous leur forme de présence invisible, les paysages des centres d'enfouissement et des décharges, sont en plus de pollutions matérielles réelles, des sources de pollution visuelle et olfactive, qui dénotent et dérangent l'œil. La pression de l'opinion public en plus de celles des politiques associées à différents médias de communications, ont permis d'instaurer l'idée du parc dans les esprits et de la démocratiser jusqu'à sa réalisation.

À Caen, un schéma similaire est observable. Le tissu urbain ayant rattrapé la décharge, les habitants des quartiers voisins se sont saisis de la question, mais c'est sous le regard avant-gardiste du maire adjoint à l'environnement Franck Ducime, que le projet du parc au départ annoncé et perçu comme totalement utopique en 1971, prendra racine. Son aménagement ne débutera qu'en 1992, mais c'est cet effet d'annonce qui est à l'origine du projet et dans un premier lieu, de sa discussion et sa diffusion par les médias auprès des populations locales qui deviendront à leur tour forces de transformation. Une fois la population citoyenne impliquée, les aléas politiques qui pourraient nuire aux projets ont moins d'impact, les idées ne sont pas oubliées et ressurgissent si nécessaire. Une fois le rêve lancé, la parole donnée en public scelle une forme d'engagement autour d'une idée qui appartient désormais au collectif.

Toute cette communication notamment menée au travers de son art par Mierle Laderman Ukeles, bien qu'étrangère à la démarche de projet en elle-même, a grandement participé, parmi d'autres, à la transformation des regards et l'ouverture de discussions. Ici, c'est par l'art que Mierle Laderman Ukeles s'est saisi du sujet pour le communiquer. La portée de son message est universel et Fresh Kills n'en est qu'un support de circonstance, puisqu'elle dénonce tout le système mis en place de la gestion des déchets jusqu'à l'invisibilisation



15. UKELES, Mierle Laderma, Touch Sanitation Performance: Fresh Kills Landfill, 1977-80, New York. Sa performance « Handshake rituals » consistait à serrer la main des 8300 travailleurs du New-York City Department of Sanitation. Le tout a été documenté et retranscrit sous forme de photographies et d'expositions.

UKELES, Mierle Laderma, Social mirror, 1983. « The Social Mirror » est une oeuvre du quotidien, un camion poubelle recouvert de miroirs qui nous met face à nous producteurs. Source : freshkills.org

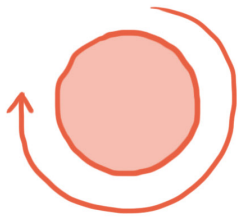
des premiers acteurs de terrains de Fresh Kills, les éboueurs, dont le travail est pourtant essentiel au bon fonctionnement de la ville.

Assumer ou nier le déchet, le piétiner ou le contourner : démarches de projet singulières

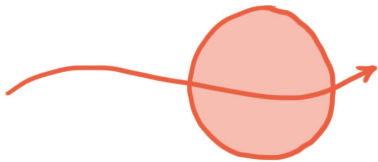
Dans le cadre de ces projets, la sortie de l'extraterritorialité passe par le fait de la mettre en scène et de la rendre visible. Que la question des déchets soit niée ou mise en avant, la singularité du site est toujours exploitée à minima pour son relief inhérent à la présence des déchets.

Avant de choisir le cas d'étude du Bourgaillh, ma première hypothèse était le fait que l'on pouvait réintégrer ces entités à leur territoire en les rendant accessibles au grand public et en rendant par la même occasion visible la question du traitement des déchets, par l'arpentage. En m'intéressant plus précisément au parc du Bourgaillh, je me suis rendu compte que sur ce site, la décharge restait inaccessible, mais faisait partie prenante du projet, en passant par sa mise en valeur et l'incitation à l'observation grâce à la constriction de belvédères. Cette donnée supplémentaire a modifié mon approche en ouvrant un nouveau champ d'investigation, avec la possibilité de réintégrer le site au territoire en maintenant son inaccessibilité. Au Bourgaillh, cette nouvelle géographie des déchets devient partie intégrante du projet et du paysage, la masse de déchets enfouis devient une constituante géologique à part entière et totalement assumée.

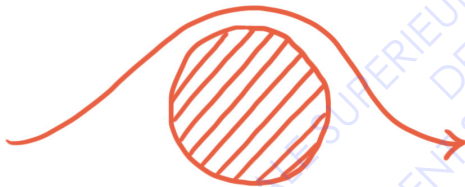
Cette idée se retrouve également dans le Parc de la Colline au Oiseaux à Caen, où la décharge est mise en scène d'une tout autre façon. Le jardin offre une vue imprenable sur la ville grâce à son relief et ses strates de déchets dont le point haut culmine à 90 mètres. La colline aux oiseaux ne cache pas ses origines. On y trouve en effet un espace d'observation dans une installation nommée « la caverne aux déchets », qui permet de voir le sous-sol et les différentes strates de déchets qui le composent. C'est seulement en 2012 qu'est inaugurée cette installation, sous l'impulsion de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la ville de Caen. Les parcs du Pas du Loup et du Grand Marais sont plutôt dans la démarche opposée de transformer le site pour le réinvestir sans pour autant se saisir de la question des déchets.



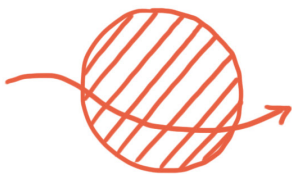
DÉCHARGE INVISIBLE ET CONTOURNÉE



DÉCHARGE INVISIBLE ET TRAVERSÉE



DÉCHARGE VISIBLE ET CONTOURNÉE



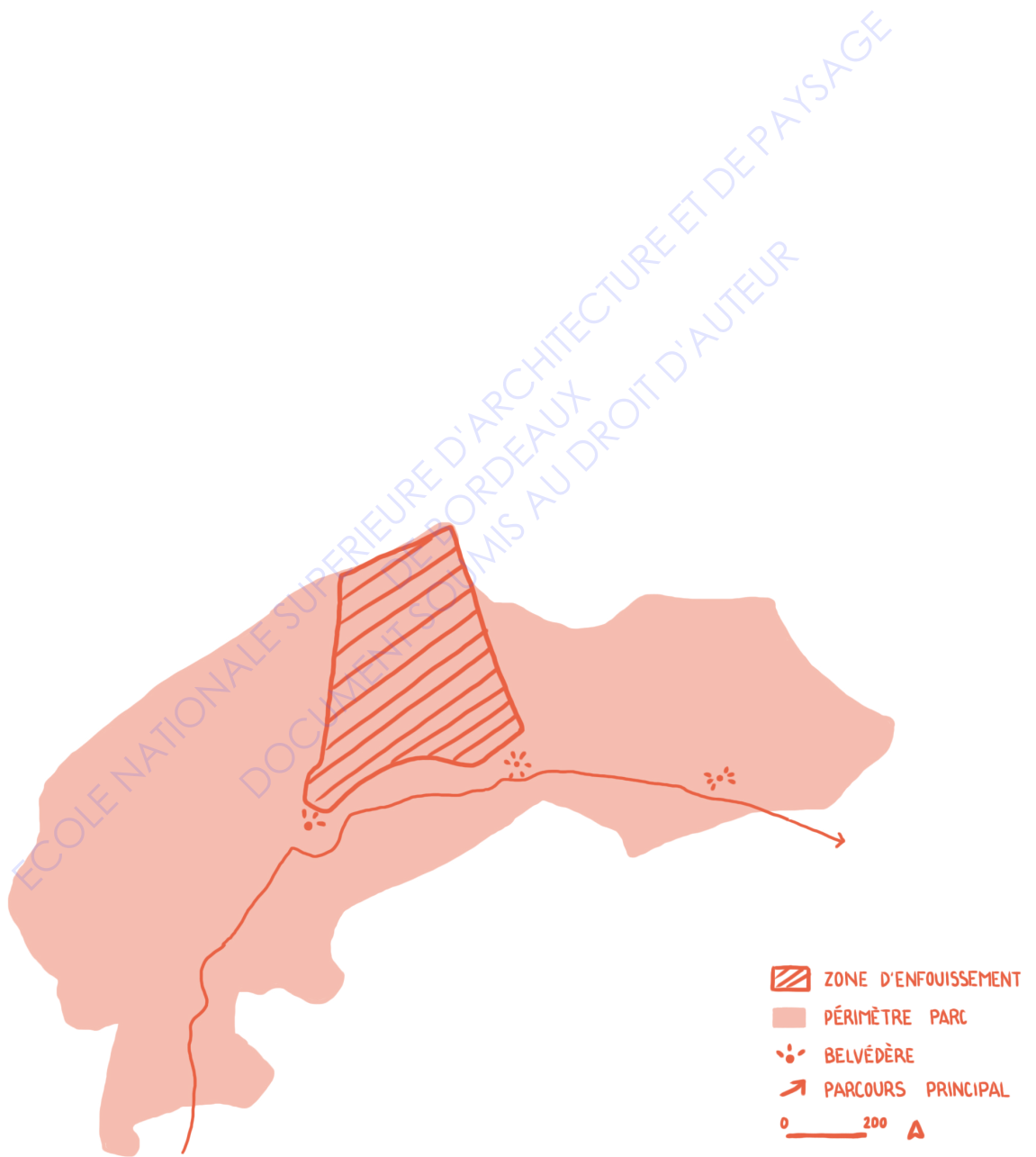
DÉCHARGE VISIBLE ET TRAVERSÉE

Le sol de Fresh Kills recèle de 150 millions de tonnes de déchets. La particularité du projet lancé par Field Operations est de prendre en compte la décharge comme un élément du projet avec lequel travailler et non pas comme un sol dont il faut faire totale abstraction. James Corner découvre la décharge de Fresh Kills pour la première fois en 2001, lors d'une visite en vue de la participation au concours. Plusieurs propositions émergent de ces visites. Elles s'orientent toutes vers la plantation d'espèces indigènes ou la production d'énergies renouvelables, mais aucune ne s'attarde sur la décharge en elle-même comme une composante du projet, hormis le projet de James Corner. Les projets ignorent le passé du site et visent à le taire sous un ensemble d'artifices supplémentaires. Mais quand est-il réellement du projet de Field Operations ? Leur proposition est aujourd'hui critiquée sur les mêmes points que l'étaient les autres participants au concours dans le début des années 2000. En effet, comme nous le verrons en partie 3, l'occupation d'un tel espace ne peut aujourd'hui s'envisager sans un minimum de protection érigée entre les visiteurs et les déchets présents sur in-situ. Seulement, cette protection passe par une artificialisation des sols et leur gestion spécifique.

À Freshkills, la décharge n'est pas niée, grâce à sa communication et à son ancrage dans les mémoires. Elle n'est pour autant pas réellement visible, l'objectif étant à terme d'en oublier la présence et de n'y voir plus que le parc. Le projet se met en place sans pour autant remettre en question nos biais de producteurs et consommateurs tant la question du déchet reste invisible. Pourtant, l'approche conceptuelle de James Corner place les montagnes d'ordures au rang de la caractéristique la plus importante du terrain, sachant qu'elles constituent l'ensemble du relief du site que nous connaissons aujourd'hui.

Il a tout d'abord été saisi par la grandeur du site, son ampleur et l'immensité de la vue qu'offraient les reliefs. Pour lui, la prise en compte du relief de ce site était sa principale matière à projet, sa plus grande qualité. Les grands axes d'action du projet sont de conserver les vues et les grands espaces si peu communs proches de la ville. Ce site représente alors une opportunité inouïe d'offrir un espace public accessible dont les qualités se trouvent généralement très à distance des grandes villes.

L'une des premières étapes du projet a été d'analyser les alentours et de se concentrer sur une ancienne aire de jeux, le parc Schmul, à proximité de Fresh Kills, reconverti en ferme arboricole et annonciateur des grands changements en cours pour le quartier. Toutes les plantes qui y sont cultivées sont destinées



17. Exemple du parc du Bourgaill où la décharge est visible mais contournée. Sa mise en valeur se fait par la prise de hauteur des visiteurs. Production personnelle.

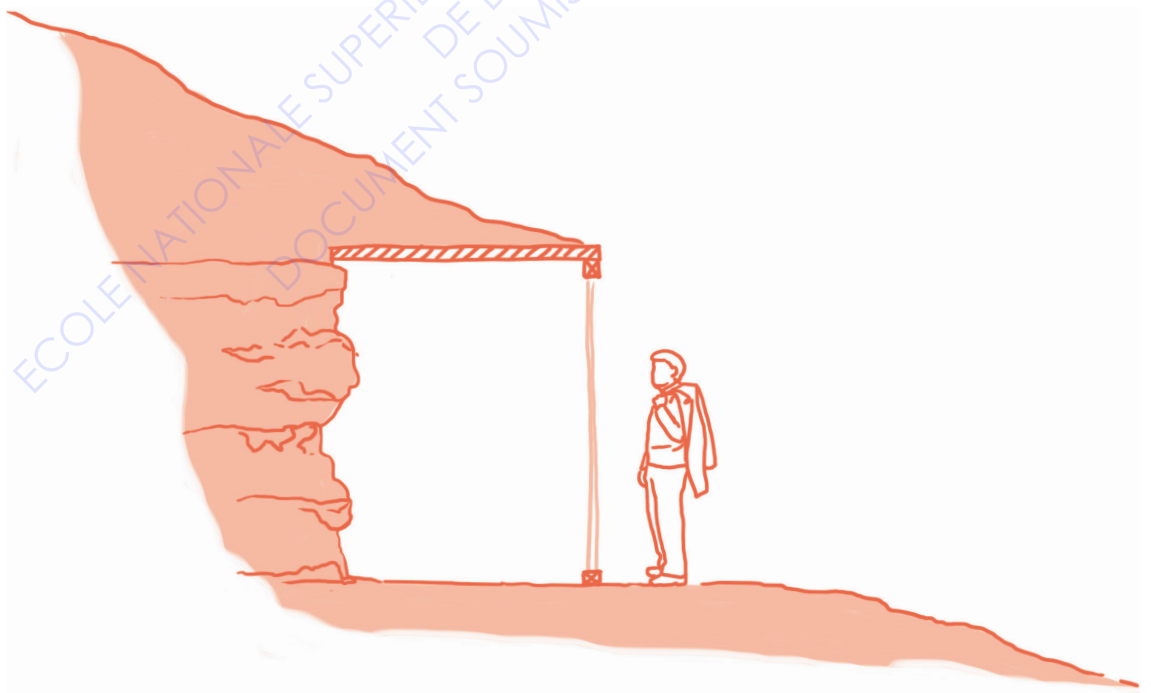
à être plantées ensuite dans le futur parc. L'idée étant de planter des petites quantités de plantes indigènes qui, avec un peu d'aide humaine, pourront concurrencer les espèces envahissantes.

Le parc se divise en cinq sections bien distinctes. Le parc nord-est pensé au plus proche de l'idée qu'on se fait de la « nature sauvage ». Le parc sud-est un monticule plus bas, qui sera réservé à des activités récréatives. Il accueillera des terrains de football, des chemins équestres et VTT. Le sommet du mont sud réserve une vue sur l'ensemble des méandres verdoyants du site. Le parc est se compose de grands espaces végétalisés à vocation éducative, dans lesquels se déploieront des parcours pédagogiques. Le parc ouest abritera le mémorial du 11 septembre. Ce mémorial sera composé par un modelé de terrain qui représentera à taille réelle le World Trade Center couché au sol, le tout au cœur d'une prairie fleurie. La cinquième et dernière section du parc, nommée « Confluence », est un espace où les deux ruisseaux du site se rejoignent, il sera mis en scène avec des objets emblématiques du site à l'époque où la décharge était encore en activité, tels que des grues et des barges qui seront converties en jardins flottants. La Confluence aura également une double vocation commerciale et d'accueil sur le site, où l'on retrouvera des espaces de restaurations et des stationnements.

Ces démarches de projet sont néanmoins ambivalentes, car malgré la volonté d'exposer la décharge, le fait de la transformer induit intrinsèquement à se délester d'une partie de son image.

Devoir de mémoire, droit à l'oubli

Nous questionnons ici la nécessité de se souvenir de la présence de la décharge. Est-il nécessaire que la décharge tombe dans l'oubli pour qu'il ne reste que le parc dans l'imaginaire et qu'il puisse exister entièrement en tant que tel ? Nous observons en France un grand manque de traçabilité concernant ce type de programmes tournés vers le stockage de déchets. Le référencement des centres d'enfouissements est difficile d'accès et peu développé, il ne rend également pas compte des centres fermés. Ces éléments organisent cependant une fabrique considérable du paysage et participent à l'organisation des territoires.



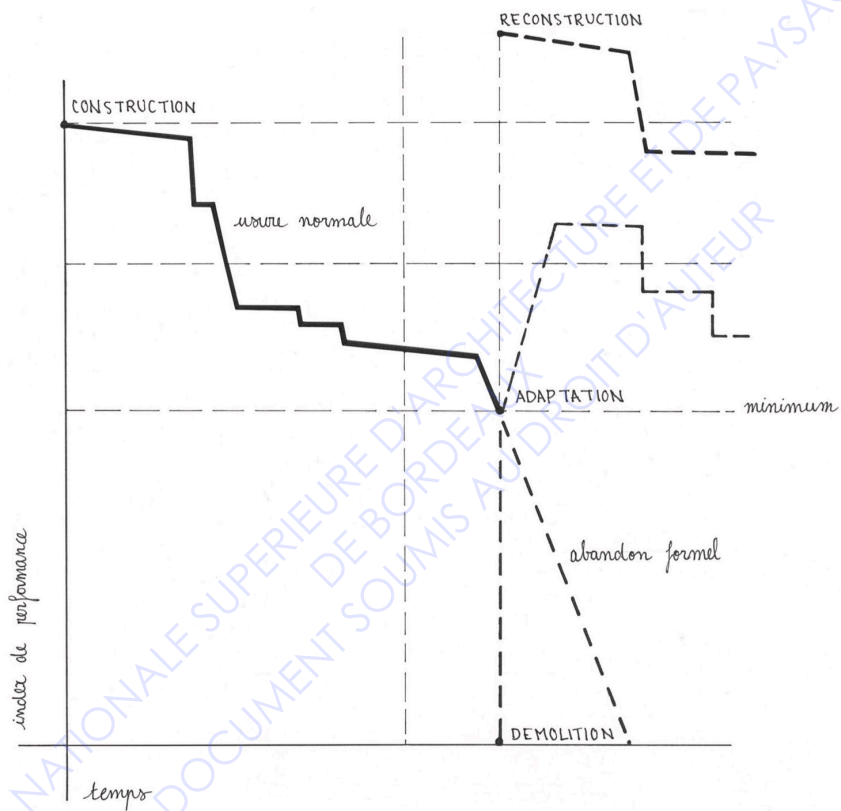
18. Exemple de la Colline aux Oiseaux où la décharge est visible et traversée. Coupe de principe sur la caverne aux déchets.
Production personnelle.

Aborder la notion d'espace jetable ou le *junkspace* (Koolhaas, 2001) induit d'évoquer celle de l'obsolescence programmée liée à la fabrication de ces espaces. Les sites d'enfouissement ont des durées d'exploitation déterminées avant même que ne débute leur activité. Décréter l'obsolescence d'un élément, c'est définir l'état dans lequel nous le laissons pour compte, autrement dit, c'est décider de l'état dans lequel nous laisserons un objet comme héritage. Dans son essai *Junkspace*, Rem Koolhaas y définit notre façon de consommer l'espace comme n'importe quel autre objet consommable, nous le consommons et le jetons. La société contemporaine invite à jeter, renouveler ou remplacer sur des laps de temps très courts, créant alors l'absurdité : les réceptacles de nos déchets deviennent instantanément à leurs tours du consommable, de l'espace jetable.

M. Rollot (Rollot, 2016) développe sa réflexion sur l'obsolescence appliquée à l'architecture, comme le moyen de son éventuelle transmission. L'abandon peut alors figer l'objet architectural dans un état précis qui traversera les années avant qu'on ne s'y intéresse à nouveau. Cette idée s'applique à l'exploitation des centres d'enfouissements, que l'on fige dans un état défini, voire définitif et qu'on ne sait pas faire évoluer. Ils deviennent les témoins et les résidus de modèles de consommation et de modes de vie. D. Mangin décrit d'ailleurs les entités extraterritoriales et les enclaves de tout type comme des « morceaux de nature [...] insularisés » car « [...] au-delà de leur seule emprise, les urbanisations qu'elles génèrent [...] sont lourdes de conséquences pour l'environnement. » (Mangin, 2006, p. 155)

Nous pouvons alors parler dans le cas des décharges, d'obsolescence programmée du territoire. L'obsolescence ne condamnant pas éternellement un objet à son sort puisque tout ou presque y est soumis, mais prévoyant fermement, aujourd'hui encore plus, à date exacte, la fin de l'exploitation d'un morceau de territoire et son abandon. Le mot « condamnation » est ici employé dans le sens où le stockage de déchet induit de ne plus pouvoir construire ou cultiver. L'abandon survient après les 30 ans de surveillance réglementaires imposés par la loi après la fermeture d'un site.

Ces lieux obsolètes bien que mis à l'écart du grand public, deviennent le théâtre d'une vie en marge. La mise en obsolescence ne bloque pas un espace dans son évolution, il continuera d'être vécu en dehors des normes établies et arrivera aux générations futures sous une forme dégradée ou enrichie, témoin de la période d'entre-deux liée à son statut d'objet obsolète. L'obsolescence



19. Obsolescence et cycles du projet

Réinterprétation du graphique de Peter Cowan, *Functional Obsolescence*, « Studies in Growth, Change, and Aging of Buildings » 1963. Source : grahamfoundation.org

s'observe dans un contexte social particulier. Elle pose la question de la transmission et de l'héritage dans la mesure où ce contexte positionne un objet sur la sellette sans pour autant qu'il soit inutilisable. Dans le cadre de l'obsolescence, l'objet n'est pas inexploitable mais mis hors d'usage.

« L'obsolète est ce qui a été mis en impossibilité par transformation du milieu. » (Rollot, 2016, p. 34) Autrement dit, le contexte sanitaire, environnemental et social met hors d'usage les espaces de stockage des déchets, en fonction de leur capacité de stockage et de l'opinion public, mais cette impossibilité n'est pas pour autant irréversible. C'est la fonction d'un objet et non l'objet lui-même qui est frappé d'obsolescence ; quand sa fonction a perdu tout sens social, l'objet n'en reste pas moins valide.

Mathias Rollot pose la question de la résistance des espaces délaissés face à la métamorphose des territoires. Il explique que leur obsolescence, leur décalage, auraient freiné les changements inhérents à la ville. Paradoxalement, c'est ce décret d'obsolescence et cette inadaptation qui les auraient protégés des mutations, en les rendant trop résistants au changement. Ces lieux sont redécouverts et ont ainsi survécu aux changements de la ville, ils nous parviennent aujourd'hui comme héritage. Il reste alors la solution de les adapter ou de les conserver en l'état. C'est finalement leur mise à l'écart passée qui nous permet aujourd'hui de disposer de tels espaces.

La mise en obsolescence d'un objet inspire une quasi-mysticité de son rôle à jouer au sein de la société et pour les individus ; qui stagnera, disparaîtra ou se transformera par l'initiative de son propre constructeur. Le principe de sélection naturelle répond bien à la poésie qu'inspire le sujet. Cette sélection s'opère au moyen de l'obsolescence. Au départ processus appliqué dans le domaine de l'industrie pour augmenter et créer des besoins réguliers, le champ d'application de l'obsolescence, au cœur des enjeux du XXI^e siècle, s'élargit à ceux de l'architecture, des territoires, du paysages, au consommable.

La transmission d'un site se joue alors à plusieurs niveaux, transmission par le fait de rendre accessible, de réhabiliter, de réintégrer visuellement mais aussi la transmission d'un point de vue éthique et sécuritaire. Nous pouvons identifier les transmissions « physique », « esthétique/visuelle » et « géographique/géologique », qui incluent un devoir de mémoire et de traçabilité. Tout phénomène mémoriel implique un processus de sélection des données, poussant certaines informations vers l'oubli et d'autres vers l'inscription

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Freshkills

NOM DE LA DÉCHARGE REMANIÉ

LE PAS DU LOUP

NOUVEAU NOM

LE BOURGAILH

NOM HISTORIQUE DU SITE

La Colline aux Oiseaux

NOM D'USAGE DEVENU OFFICIEL

LE GRAND MARAIS

NOUVEAU NOM

20. L'analyse de la toponymie est également un indicateur, pour la Colline aux oiseaux, le nom du parc provient du nom qui lui était donné à l'époque où la décharge était recouverte de mouettes et de corneilles. Quant à Freshkills, c'est le nom originel de la décharge qui à seulement était recomposé en un seul mot passant de Fresh Kills à Freshkills. Cette contraction du nom déplace l'accent tonique auparavant porté sur kills vers fresh. (Taïeb, 2019, p. 66) Production personnelle.

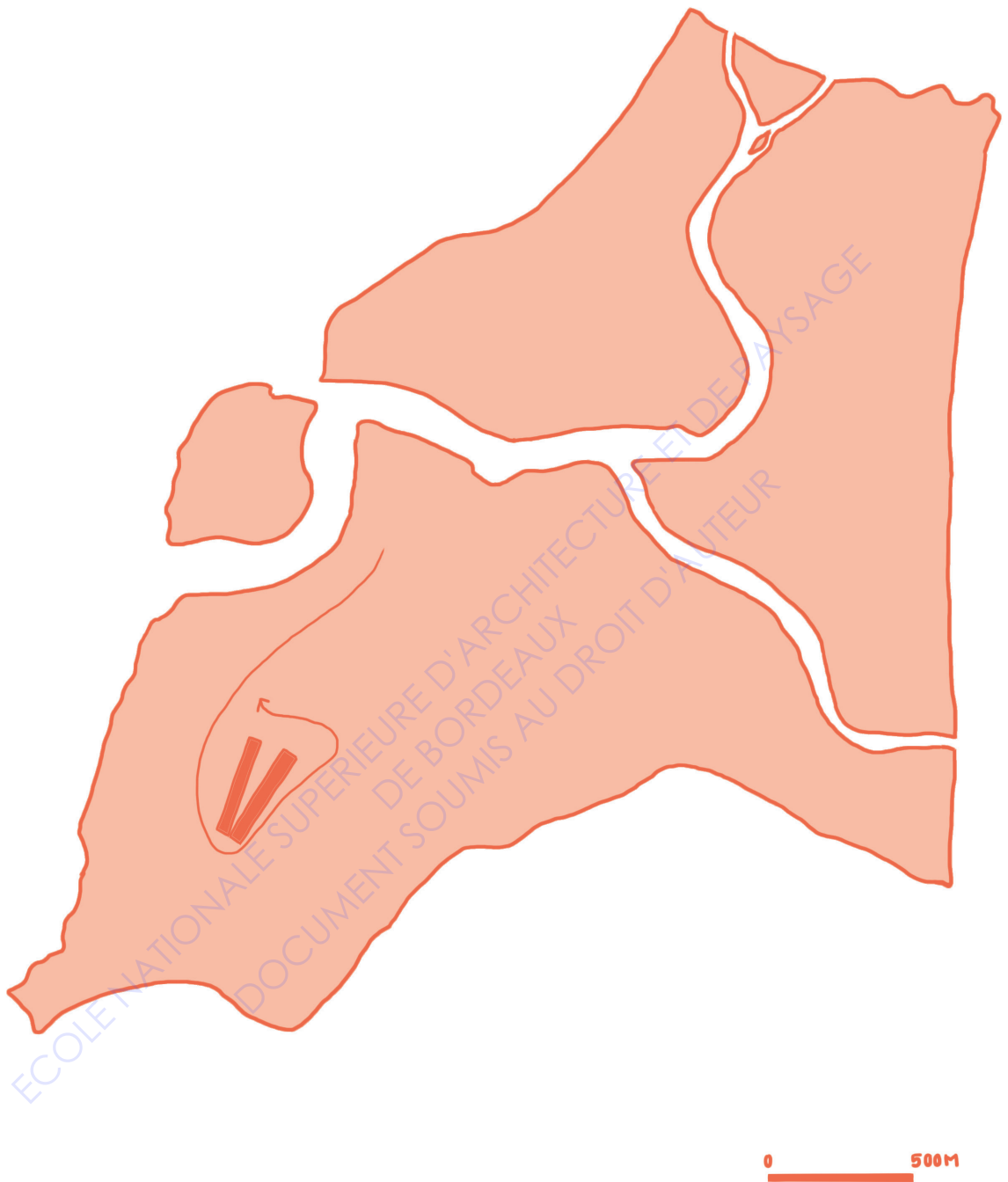
dans la mémoire de chaque groupe considéré. La mémoire ne répond pas à un classement chronologique des souvenirs et des images. Elle se libère des contraintes de temps.

Maurice Halbwachs, dans son ouvrage *La mémoire collective* (Halbwachs, 1997), explique l'utilisation de points de repère permettant la localisation d'un souvenir et son rattachement à un point donné. Les points de repère permettent de lutter contre l'oubli. Ils seraient liés à l'augmentation des chances de ce qu'il nomme la « reviviscence » des souvenirs et permettraient de se les remémorer en présence de certains éléments. La mémoire est un assemblage de souvenirs que nous superposons inconsciemment les uns aux autres afin d'effectuer des comparaisons à des images connues. Ces images, ainsi classées à l'aide de repères mentaux et personnels, nous permettent de nous souvenir. Nombre de souvenirs n'émergent que lorsque la situation les sollicite.

Maurice Halbwachs définit pour la première fois cette notion de mémoire collective au début du XXe siècle. Celle-ci est constituée d'un ensemble de faits passés, sélectionnés selon des critères subjectifs, qui structurent l'identité d'un groupe. Le partage de cette mémoire permet une cohésion entre les individus d'un même groupe sans pour autant qu'ils aient partagé et vécu ces faits ensemble. La mémoire collective permet de construire un présent sur des bases et valeurs communes qui découlent de ces souvenirs. Elle ne se base pas seulement sur des faits historiques, mais sur une mémoire du moment présent, en mouvance constante et évolutive. Cette dynamique collective induit l'oubli de faits au profit de l'inscription de nouveaux événements. Ce processus permet ainsi son évolution.

La mémoire collective participe à la construction identitaire d'un groupe. Elle peut être considérée comme un concept qui conditionne la mémoire individuelle par des cadres sociaux. Le territoire et les paysages, quel qu'ils soient, se font supports de cette mémoire collective. Le renouvellement des mémoires laisse place à l'oubli de certaines d'entre elles. L'image de la décharge s'ancre alors dans les mémoires et c'est ainsi qu'au-delà du changement de forme et d'aspect du site, entre en jeu la nécessité de faire évoluer les regards. Il y a un équilibre à trouver dans la démarche de projet menée sur ces sites. Accepter la disparition et considérer le maintien en l'état d'une décharge font partie de ces possibilités.

La nature de l'activité et son impact environnemental deviennent la cause de



21. Mémorial World Trade Center

En 2001, la décharge de Fresh Kills est réouverte pour y déposer les débris des tours. Un mémorial sera aménagé durant la deuxième phase d'aménagement du parc. Le tracé dessine deux rectangles à échelle 1 des Twins Tower, en mémoire des débris qui y sont enfouis. L'objectif est de créer une longue ascension d'environ 20 minutes, dont le temps correspond à la durée propice à la réflexion à propos de la taille des tours et à ce qu'elles étaient dans l'espace et dans l'histoire. La fin de l'ascension positionne le regard du visiteur dans l'axe parfait avec sur le site original des tours. Production personnelle.

son enclavement et de sa mise à distance en tant qu'objet générique. Il semblerait parfois nécessaire de conserver l'obsolète pour la force du témoignage qu'il apporte, mais cette nécessité se transforme en une conservation contrainte. À défaut d'abandonner purement et simplement le site, l'obsolescence programmée peut être perçue comme un appel à la reconquête de ce territoire pour et par ses habitants, mais aussi comme le moyen de faire évoluer les pratiques. Nous pouvons également nous demander si le générique, malgré son caractère jetable, n'est pas le type d'aménagement qui sera le plus amené à traverser les âges, grâce à son abondance.

« Une décharge qui ferme cesse-t-elle d'être une décharge ? »

Les décharges restent dans les représentations et les mémoires. Lors de la fermeture de Fresh Kills et durant sa transformation, une importante enquête a été menée auprès des anciens habitants pour récolter leur témoignage concernant la décharge et leur avis sur ce nouveau projet. Pour l'une d'entre elle, ayant connu la vie à Staten Island pendant l'exploitation de la décharge, parc ou non, la décharge restera une décharge. Son image et ses désagréments sont trop imprégnés dans sa mémoire.

Nous citons cette question que pose Lucie Taïeb dans son ouvrage *Freshkills, Recycler la terre* : « Une décharge qui ferme cesse-t-elle d'être une décharge ? » (Taïeb, 2019, p. 39) Ce cas précis d'espace de stockage des déchets, a de particulier que malgré son changement de visage aux yeux de certains usagers, sa fonction première est conservée : celle de stocker des déchets. Quel que soit le programme qui vient compléter celui de la décharge, leur nature première et profonde restera inchangée. Seul notre regard aura évolué sur l'entité elle-même, pouvant aller jusqu'à l'oubli de cette première nature, sans pour autant qu'elle ne disparaisse. La présence des déchets n'en reste pas moins dans les mémoires et leurs traces dans le paysage laissent des marqueurs identifiables.

Ces liens, ces mémoires et ces repères deviennent au fil du temps plus ou moins visibles ou invisibles. Lucie Taïeb aborde cette question sous la no-

tion de présence invisible, en ce qui concerne les déchets dans les centres d'enfouissement. (Taïeb, 2019, p. 10) Il y a derrière cette notion l'idée que les décharges seront quoiqu'il arrive toujours présentes et que nous devons composer avec au fil de leurs découvertes ou redécouvertes. Il n'existe en effet aucune base de données ou recensement des exploitations en activité ou fermées, ne serait-ce qu'à l'échelle de la France. Nous pouvons alors parler de réhabilitation ou simplement de l'ajout d'un programme supplémentaire in-situ, mais pas réellement de reconversion, car la fonction d'origine de la décharge n'est pas modifiée.

Malgré cela, ce besoin d'intégration a un tout, provient du fait que les déchets et leur vision viennent trahir nos représentations d'un paysage, d'un idéal que nous n'aurions pas perturbé avec des présences indésirables (Taïeb L., 2020, page 96). Cette idée rejoint celle de Leonardo Ordóñez Díaz qui indique que nous maintenons à l'extérieur les éléments que nous ne souhaitons pas avoir dans notre champ visuel (Ordóñez Díaz, 2012). Ce qui nous permet de pouvoir vivre avec l'idée d'un système de consommation que nous savons erroné, car les traces et problèmes qu'il génère et qui nous le rappelle de façon incisive sont maintenues à distance. Ces paysages nous renvoient une image de nous-même inacceptable, qu'il est plus facile de maintenir à distance plutôt que de s'y confronter, d'où ce besoin de lisser, de nier et de cacher.

Le rapport à une esthétique apparaît donc dans la mesure où il procure un sentiment de continuité entre les éléments sans forcément assurer cette continuité physique par le parcours par exemple. La principale problématique de la transformation d'un site, au-delà d'une esthétique et d'un sentiment procuré de continuité, réside donc dans le fait de sortir de l'enclave territoriale ; inaccessible, extérieure et échappant au bien commun.

La question n'est donc pas de vouloir à tout prix pratiquer une sorte de réintégration massive de ces espaces à leur territoire, par le biais du caractère esthétique, mais de réfléchir aux possibilités qui s'offrent à nous de traiter ces espaces. Derrière ce besoin d'uniformisation, ne se cache pas uniquement une sorte de sens moral au service d'une éthique et d'une conscience personnelle. Lucie Taïeb décrit ce sentiment comme la représentation que nous avons construite depuis toujours, d'un idéal sans limites, ni dans le temps, ni dans l'espace. Il s'agirait donc ici de sortir de l'enclave, de sortir de l'extraterritorialité pour aller vers la territorialité. (Taïeb, 2019, p. 18)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Parc de Freshkills et vue lointaine sur Manhattan, Staten Island, New-York, 2010.
Photographie : commons.wikimedia.org.



**TERRITORIALISER L'ESPACE
JETABLE**
Mise en œuvre et technicité

Le site de Fresh Kills, est au XIXe siècle occupé par l'industrie de la brique qui vient se fournir en argile à Staten Island. Creusant ainsi des trous immenses dans les prairies humides, qui feront plus tard la joie des investisseurs municipaux à la recherche du lieu idéal pour se délester des déchets de la ville. À l'époque de l'installation de la décharge, la destruction irréversible du site après l'installation de la décharge était déjà connue. L'argument distribué pour rendre ce projet valable était celui de combler les étangs grâce aux déchets pour en faire un terrain prochainement exploitable et constructible sur lequel pourrait se développer la ville, on y trouverait des parcs, des logements et de quoi se divertir. Dans les années 70, ce sont même des projets d'aéroport qui sont émis, alors que la décharge ne cesse de s'accroître, que les étangs sont comblés depuis longtemps et que le relief s'inverse infailliblement.

Pendant ces mêmes années, les réglementations sur l'environnement augmentent considérablement le coût d'entretien des décharges. Plusieurs ferment et les déchets s'accumulent dans celles qui restent en activité. Dans les années 80, il ne reste plus que Fresh Kills comme seule décharge de New-York. Robert Sullivan écrit que ces quatre monticules géants sont des crises fiscales passées inscrites dans le paysage. (Sullivan, 2008)

Field Operations conçoit le projet selon quatre grandes étapes dont les durées et les concepts sont approximatifs et évolutifs. Ces quatre temps successifs forment un projet de paysage qui s'adapte aux circonstances, sortant ainsi des projets habituels de planification qui ignorent l'évolution de leur contexte. Le projet est décrit par James Corner comme un projet collectif et sans meneur tant le nombre d'acteurs impliqués est important. Pour lui, ce type de projet dépasse son seul concepteur. C'est pourquoi il faut à tout prix donner dès le départ des intentions de projet très fortes et une structure solide qui admette des changements de trajectoire sans y perdre son identité. Cela permet au projet de pouvoir s'adapter aux aléas climatiques et environnementaux, mais aussi de suivre l'évolution des demandes et de la société sur des temporalités longues.

Des parcs à haute valeur technique ajoutée

Les projets étudiés n'interrogent pas la société de consommation dans laquelle nous évoluons. Ils nous renvoient à l'inverse au fait que la technologie serait capable de palier à nos manquements vis-à-vis de l'environnement.

Des enjeux écologiques et environnementaux apparaissent suite à ce changement de nature irréversible, il paraît intéressant d'observer si la décharge, en conservant son statut, peut à nouveau accueillir une biodiversité et des usages variés. À Freshkills, le projet porte par exemple la volonté d'une expression de paysage agricole qui se concrétise par des pratiques agricoles. Il y a sur le site des moutons et des chèvres sur les espaces les plus étendus pour contenir le développement des plantes envahissantes et maintenir l'ouverture du paysage. En 2010, le Département des parcs signalait l'observation de plus de deux cents espèces d'animaux sauvages sur l'enceinte du site, malgré sa livraison complète prévue au environ 2035. Depuis l'arrêt d'import de déchets sur le site, les équipes d'observations ont rapporté la diversification de la faune et de la flore. La plantation d'une strate herbacée sur les monticules de terre qui recouvrent les casiers, est composée d'espèces indigènes qui ont permis à des espèces d'oiseaux rares de venir s'installer sur site. Le parc indique également que le site de Freshkills représente actuellement l'un des plus grands espaces de prairie de la région. La présence de déchets sur un site accompagnée d'un traitement spécifique ne semble pas être un frein à la restauration d'une biodiversité, mais quels en sont les coûts ?

Les déchets enfouis produisent en se décomposant des gaz et des liquides que l'on appelle des lixiviats. Le gaz extrait est du méthane que l'on récupère pour le brûler afin qu'il ne se retrouve pas dans l'air. Ici, le gaz produit de l'énergie par sa combustion. Les lixiviats sont eux drainés et traités dans une station d'épuration spécifique présente sur le site. Ces deux éléments sont récoltés afin d'être traités. Le gaz est récolté grâce à des puits qui s'étendent jusqu'au cœur de la strate composée de déchets. Les puits sont ensuite reliés à un réseau de conduits afin que le gaz soit acheminé dans sa zone de traitement. La création d'un parc sur une ancienne décharge implique le maintien des installations de traitements des gaz et des lixiviats liés à la décomposition et au tassement des déchets. Cela crée un paysage typique, mais aussi des contraintes techniques importantes. Les cas respectifs des parcs de Magny, Caen et Amiens sont des parcs dont la réhabilitation plus ancienne n'était pas encadrée par les mêmes lois qu'aujourd'hui.

Dans le cadre d'un enfouissement selon les normes actuelles, on observe la fabrication d'un paysage d'ingénierie très technique. Les casiers hermétiques nécessitent la mise en place d'un ensemble de dispositifs techniques. La complexité de cette organisation s'accroît dès que l'on souhaite ouvrir cet espace au public. L'un des nombreux enjeux de l'aménagement d'une décharge

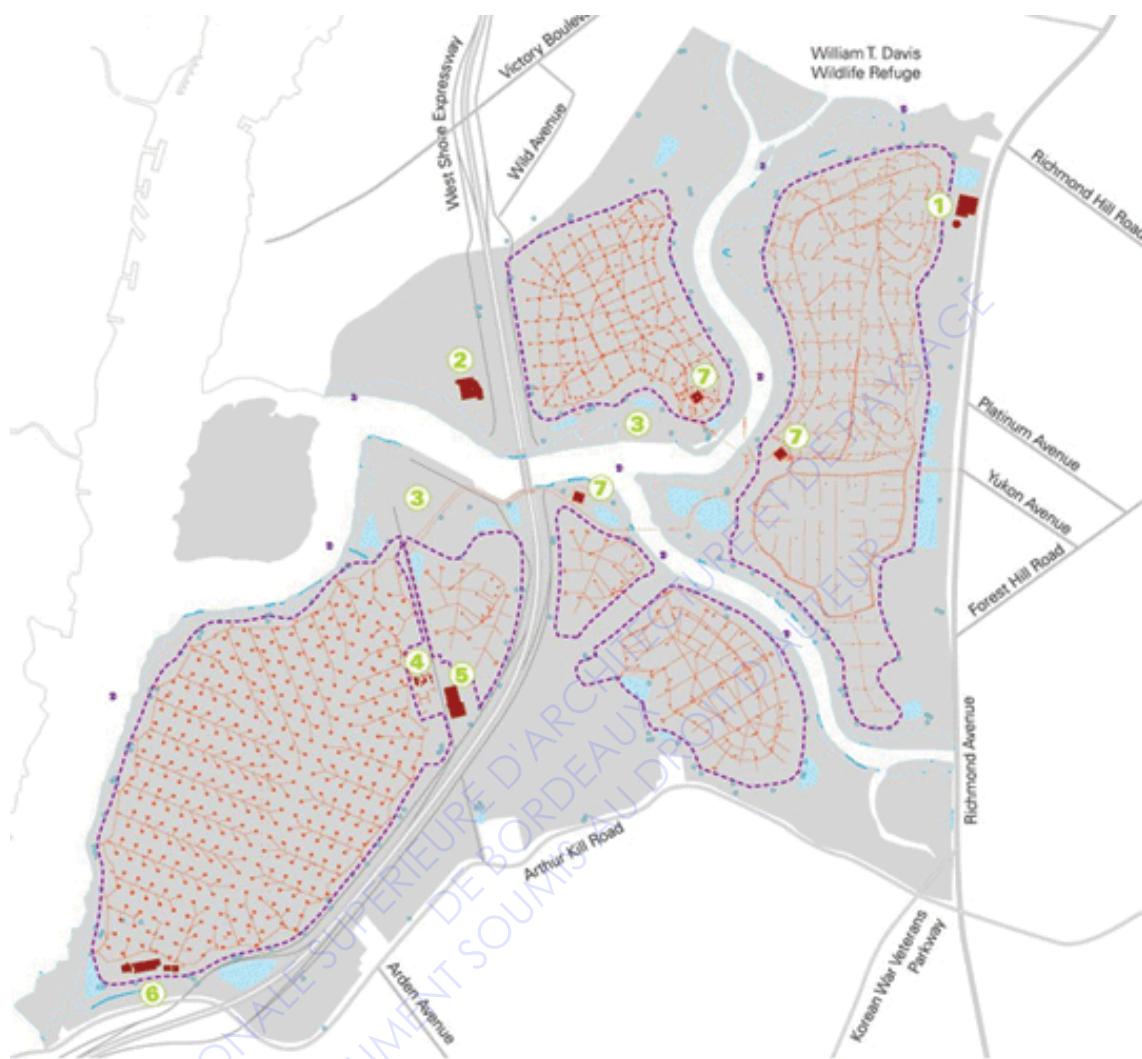
en espace public concerne la toxicité du lieu et les moyens mis en œuvre pour en protéger les habitants. Un premier processus mis en place concerne, la surveillance obligatoire d'un site pour une durée minimum de 30 ans, permettant la vérification de la bonne dégradation des déchets, le traitement du méthane et des lixiviats.

En effet, les monts diminuent à longueur de temps, car les déchets se tassent en se décomposant. Ils produisent ainsi du gaz et des lixiviats. Les études menées pour la réalisation du parc de FreshKills indiquent un affaissement de 10 à 15 % du volume sur une période de 30 à 50 ans, qui se poursuivra ensuite de façon moins significative jusqu'à atteindre son volume définitif puisque nous ne connaissons pas la durée de dégradation des déchets non-organiques. La présence de déchets en sous-sol implique donc de ne pas réaliser de construction à cause de l'instabilité du sol, ni de plantation haute afin que les racines ne compromettent pas la stérilité des casiers. La présence d'une quantité innombrable de déchets sur une partie d'un territoire, nécessite alors la mise en place d'une surveillance accrue du site du début de son exploitation jusqu'à ce que les délais légaux de surveillance soient prescrits.

Plusieurs postes de surveillance sont recensés à Freshkills. On observe pour les cas d'études du parc du Pas du Loup, la Colline aux Oiseaux ou encore pour le parc du Grand Marais que ces éléments de surveillance sont suivis différemment du fait de la réalisation plus ancienne de ces projets, pour lesquels la réglementation n'imposait pas de précautions particulières à prendre.

La surveillance des eaux souterraines et des sous-sols est assurée à Freshkills par la mise en place de puits de surveillance des eaux souterraines. Ces puits sont disposés à intervalles réguliers de 150 mètres dans des zones d'eaux souterraines peu profondes autour de chaque monticule de déchets et de façon répartie sur tout le territoire du parc. On recense 238 puits en tout qui sont contrôlés une fois par trimestre. Les données sont ensuite transmises au « New York State Department of Environmental Conservation », le NYSDEC, pour la publication d'un rapport de surveillance annuelle.

Une surveillance annuelle des eaux de surface est effectuée dans les ruisseaux Fresh Kills, Main et Richmond dans les limites de la décharge, et la qualité des sédiments dans les ruisseaux est testée dans le cadre d'un programme de surveillance biennal. L'échantillonnage des eaux de surface et des sédiments est effectué à un total de 14 stations d'échantillonnage.



22. Plan du réseaux de puits d'évacuation des gaz.

Les émanations de gaz liées à la décomposition des déchets se composent en majorité de méthane, de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres composés organiques. Non traitées, ces émanations sont toxiques mais dégagent également une odeur très identifiable de méthane. Les lixivats sont la partie liquide de cette décomposition. Ils peuvent également être très toxiques, ce qui nécessite leur traitement dissocié des eaux pluviales. Lorsque les déchets sont recouvert par le complexe hermétique, la quantité de lixiviat diminue considérablement car l'eau de pluie ne pénètre plus dans les monticules de déchets.

Le système de surveillance mis en place compte 220 puits de contrôle des eaux souterraines, 12 stations d'eau de surface, 200 puits de gaz, des appareils de mesure et des sondes. Les gaz, une fois traités, rapportent 12 millions de dollars par an à la ville de New-York. Les monticules de Fresh Kills, complètement recouverts et hermétiques, pourront produire du méthane pendant au moins 30 ans. Des puits de surveillance des eaux souterraines sont installés à des intervalles d'environ 150 mètres dans les eaux souterraines peu profondes autour de chaque monticule de décharge, tous les 230 mètres dans les zones d'eaux souterraines en aval des monticules et tous les 450 mètres dans les zones d'eaux souterraines en amont de les monticules. Au total, il existe 238 puits de surveillance des eaux souterraines, dont 116 sont des puits peu profonds, 61 sont des puits de profondeur intermédiaire et 61 sont des puits profonds dans le substratum rocheux.

Source : freshkillspark.org

La surveillance de la qualité de l'air se fait quant à elle de façon quotidienne, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les composants que l'on surveille. Les principaux éléments dont les taux sont contrôlés sont le méthane, le monoxyde de carbone, les particules et le dioxyde de soufre. Un dernier poste de surveillance concerne à nouveau la question de l'eau, mais cette fois-ci axé sur les surfaces d'eau extérieures. Les données sur la qualité de l'eau informent sur l'évolution de la faune sur le site.

Depuis 1982 à Freshkills, le méthane produit par la décomposition des déchets est traité et recyclé au lieu d'être brûlé. Ce gaz est ensuite vendu comme source d'énergie par la ville de New-York aux foyers de Staten Island. En 2018, le système collecte 80 000 m³ de gaz par jour, ce qui représente environ 40 000 m³ de méthane. Cette quantité de gaz va diminuer au fil du temps, au fur et à mesure que les déchets se décomposent. Le DSNY envisage donc de démanteler l'usine de traitement d'ici quelques années. Pour ce faire, une série de mesures et d'études de données sera menée sur un temps long pour confirmer l'arrêt du traitement. Lorsque le déclassement de l'usine sera approuvé, le système de collecte, les puits et les torchères pourront être retirés du site. Le gaz restant pourra s'évacuer par l'ancien réseau de torchère qui sera très peu visible.

Les lixiviats sont également traité dans une usine spécifique. Le procédé de traitement, à la fois physique et chimique permet de dissocier les matières solides et nocives, de l'eau propre. La collecte se fait par un réseau de tuyaux et de stations de pompage reliées à l'usine. C'est aujourd'hui 300 m³ de gaz qui sont exploités par jour à Staten Island, pour lesquels la société de gaz nationale Grid paye la ville de New-York 10 millions de dollars par an. Quant au lixiviats, ils ne sont pas exploitables ni rentables et posent donc plus de problèmes.

L'usine d'épuration traite en 2018, environ 1 million de litres de lixiviat par jour, soit une moyenne de 40 000 litres par heure. Le lixiviat est traité à l'aide de bactéries qui décomposent la matière organique restante. Par un procédé chimique, les métaux solubles sont rendus solides afin d'être filtrés et éliminés. Les matières solides récoltées sont compactées puis envoyées vers d'autres stations de traitement en dehors de Staten Island, le site reste flou à ce sujet mais en les résidus de ce type de traitement sont en France, enfouis dans des centres d'enfouissement au même titre que les résidus solides des centres d'incinération. Après ces nombreuses étapes, le liquide est filtré dans

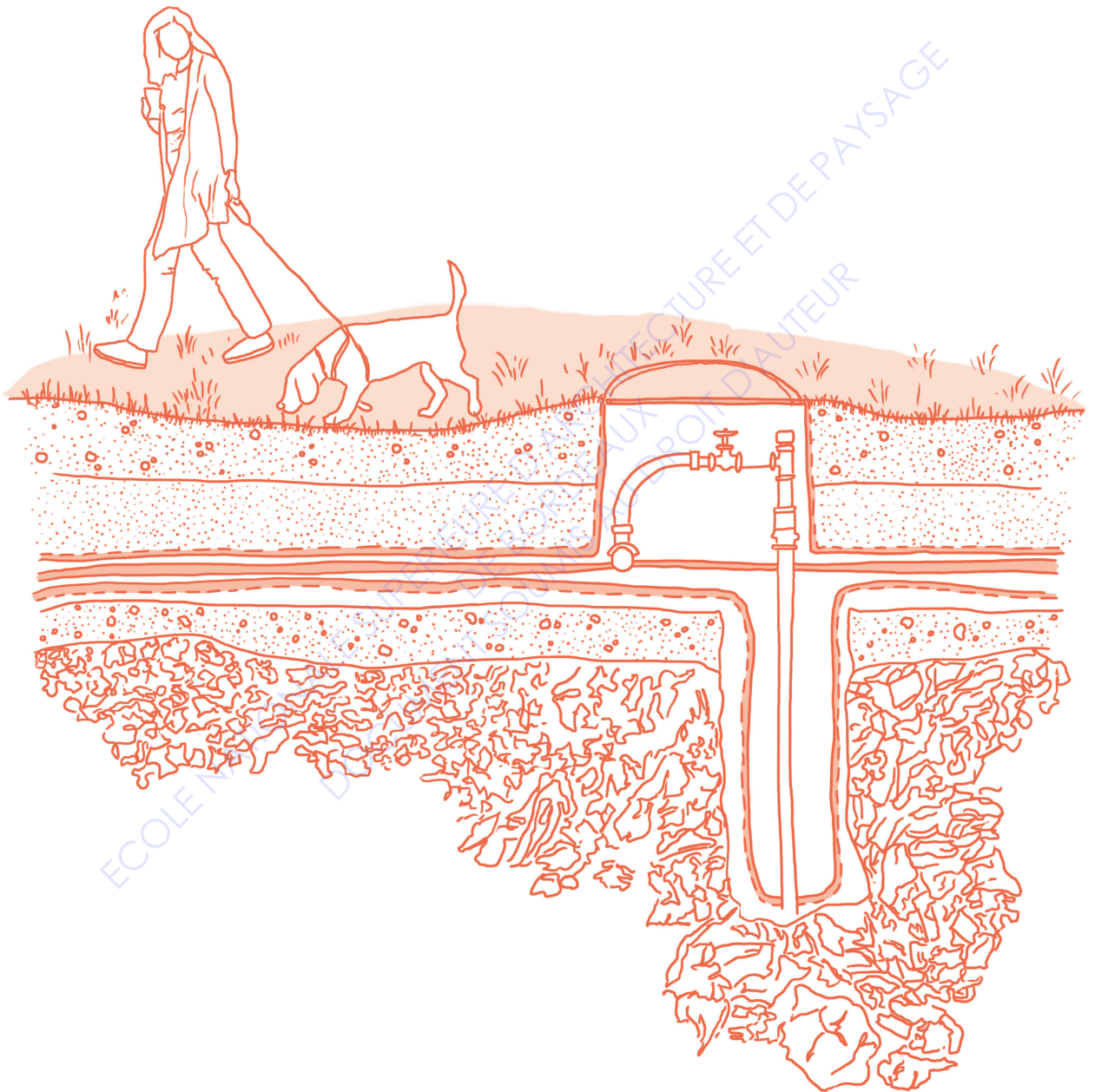
un mélange sableux, des analyses sont menées et l'eau peut être rejetée dans la rivière voisine, l'Arthur Kill.

Le Département Sanitaire de New-York déclassera également les stations de traitement des lixiviats de Freshkills, car la quantité de lixiviat produit par le site diminue au cours des années. Ceux des monticules nord et sud, sont les premiers concernés par ce déclassement, car ce sont les premiers monticules du site à avoir été fermés. Des mesures de données sont effectuées en amont et en aval de la fermeture pour s'assurer que la qualité des eaux souterraines voisines reste stable malgré l'arrêt du traitement des lixiviats. Une fois cette fermeture actée, les éléments visibles et hors-sol de ce système de traitement peuvent être démontés. Les systèmes de collecte et de traitement des lixiviats resteront encore actifs pour les monticules est et ouest.

Les déchets sont donc enfouis sous différentes couches de sols, géotextiles et géomembranes. Le dispositif mis en place permet de maintenir à distance les déchets des visiteurs et de l'environnement, et d'éviter au maximum les transferts entre la couche de sol en surface et les déchets enfouis. Cela permet également de drainer les gaz produits et les lixiviats vers des points définis où ils seront traités, pour qu'ils ne se répandent pas de façon aléatoire dans le sol et dans l'air.

La réglementation américaine impose la couverture des décharges par différentes couches de protection avant l'apport de terre végétale. Les couches de protection mises en place à Freshkills mesurent entre 0,90 et 3,65 mètres d'épaisseur. En plus de ces couvercles de protection, un réseau de drainage des eaux de pluies permet leur collecte afin qu'elles ne traversent pas les couches de déchets et n'aillent pas contaminer les sols et les eaux souterraines. Cette collecte d'eaux de pluie permet également de limiter l'érosion des couvercles causée par le ruissellement de l'eau. En Europe, l'obligation de réaliser en amont des casiers hermétiques qui protègent le sol existant dans sa globalité et le futur sol en surface, est en vigueur depuis seulement 2006. Avant cela, seul le sol devait être protégé et non pas les parois.

L'enfouissement des déchets a nécessité la préparation du site à recevoir des quantités de terre permettant de le modeler, mais aussi de lui rendre un aspect de parc en surface. En septembre 2003, la fermeture est prononcée, mettant définitivement fin à l'exploitation du site. Lors de cette annonce, le plus haut monticule prend la forme d'un plateau et doit être nivelé pour



23. Coupe schématique du complexe de recouvrement du site de Freshkills. Production personnelle.

TERREAU DE PLANTATION

La dernière couche est celle du terreau, d'une épaisseur minimale de 15 centimètres. Des mélanges de graines de plantes indigènes y sont semés afin que les racines stabilisent le monticule et absorbe une partie de l'eau. L'objectif de cette couverture finale est de prévenir au maximum l'érosion.

MATÉRIAU SABLEUX DE PROTECTION BARRIÈRE

Le matériau de protection barrière est constitué d'au moins 60 centimètres terre sableuse, placée au-dessus de la couche de drainage. Cette couche a pour objectif de protéger les géotextiles placés en dessous.

COUCHE DE DRAINAGE

Un géotextile similaire à la couche d'évacuation des gaz est utilisé pour drainer les eaux pluviales vers le système de traitement. L'objectif est qu'elles ne s'infiltrent pas dans la couche des déchets.

REVÊTEMENT PLASTIQUE IMPERMÉABLE

Le revêtement en plastique imperméable est un autre type de géotextile imperméable à l'eau et à l'air. Il permet de séparer la couche de déchets de la couche de terre végétale que l'on apporte sur le site pour le modeler. Il empêche les gaz et les lixiviats de se mélanger à la surface tout comme à l'inverse, il empêche les eaux de pluie de s'infiltrer dans la strate des déchets : ce qui protège les couches de sols inférieures.

COUCHE D'ÉVACUATION DES GAZ

La couche d'évacuation des gaz est composée d'un un géotextile particulier constitué de deux couches dont la première est poreuse et la seconde imperméable, entre lesquelles le gaz peut circuler pour rejoindre le système de collecte.

COUCHE BARRIÈRE DE SOL

Cette couche est directement placée sur les déchets, elle participe activement à la stabilité des monticules. C'est grâce à cette couche de recouvrement que l'on façonne les collines. Par exemple, une pente de 4 à 33% permet de drainer les eaux de pluie.

DÉCHETS

Les déchets sont mélangés avec de la terre et des gravats.

que les eaux de pluie ne stagne pas à sa surface après son recouvrement. Cette préparation du terrain vise à séparer physiquement les déchets de la couche de terre ferme que l'on va importer sur site afin que les eaux de pluies ne puissent pas transiter entre les deux et ainsi éviter tout type de contamination en amont.

La couverture des déchets se déroule en plusieurs étapes. Outre l'objectif de protéger les sols, l'air et l'eau, cette couverture a aussi d'autres rôles. Elle doit assurer le maintien et la stabilité des pentes ainsi que la durabilité de l'infrastructure de la décharge. On observe également par la mise en place de cette couche dite protectrice, une volonté de protéger les individus. La couverture est constituée d'une succession de couches, présentant chacune des fonctions distinctes. Avant que ce recouvrement n'est lieu, nous observons tout d'abord l'apport de déchets qui forment une strate de cette composition. En dessous, nous retrouvons le sol naturel argileux du site, qui limite la migration verticale des lixiviats et des déchets. L'import de déchets entraîne leur recouvrement régulier par de la terre ou des gravats afin que le monticule se stabilise, mais également pour limiter les odeurs et leur éparpillement.

Tout ce travail en strates vise à recréer un espace propice à la plantation, mais avant tout à limiter les risques sanitaires. La très haute technicité de ce procédé, est mise en place pour cacher à terme la présence de déchets sur le site.

Nous retrouvons donc tout un réseau souterrain de drainage menant à des bassins de traitement et de rétentions, tant pour les gaz et les lixiviats que pour les eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales vise à ce qu'elles ne stagnent pas pour ne pas endommager la mise en place des couches de protection. Au fil du temps, la décharge s'affaisse à mesure que les matériaux se décomposent et que le gaz et les lixiviats sont retirés des monticules. Environ la moitié de ce tassement se produit au cours des cinq à dix premières années suivant le dépôt des déchets ultimes, le tassement se poursuit à un rythme décroissant pendant au moins 20 ans supplémentaires. Une fois toute la décomposition des déchets sera avancée au point qu'ils soient inertes, l'objectif est que ces systèmes de collecte et de traitement soient mis hors service. Seuls les éléments visibles de ces infrastructures peuvent être démontés et retirés du site.

La phase de démantèlement des infrastructures de traitement, autrement dit le démantèlement d'une part de technicité du site, est actée. En parlant de la

phase d'affaissement des monticules, et en le projetant sur un temps donné, le projet de Freshkills Park est le seul à mentionner la fin du projet et sa finalité.

Des outils réglementaires de plus en plus restrictifs ?

Certains des projets présentés ont été réalisés avant que les contraintes législatives de surveillance soient mises en place, mais également avant que les obligations de protections des sols soient imposées. Le tout permettant une grande liberté de transformation des sites, basée uniquement sur le bon sens, on observe par exemple des plantations avec systèmes racinaire peu profond à Caen pour que la végétation persiste. De telles réalisations seraient aujourd'hui beaucoup moins aisées. Face à un nombre grandissant de centres d'enfouissement qui ferment et ceux déjà en attente, les projets de transformation sont peu nombreux. Les projets qui nous parviennent en partie finalisés, sont des projets pensés et réfléchis il y a déjà de nombreuses années.

Plusieurs lois et directives européennes régissent l'installation, l'exploitation et la surveillance des sites d'enfouissement. Les directives européennes sont adoptées par la Commission européenne. Ce sont des lois dites « cadres » dont le but est d'harmoniser les lois des Etats membres en les liant autour d'objectifs communs. Elles sont obligatoires, mais leur application dépend finalement de l'autorité nationale de chaque pays concerné, ce qui ne peut assurer leur mise en place.

L'Article 7 de la directive du 26 avril 1999, concernant les demandes d'autorisation d'un site, indique que les Etats membres prennent eux-mêmes des mesures pour que la demande d'exploitation contienne un ensemble d'éléments prédéfinis. Un descriptif complet et quantifié des déchets à enfouir doit par exemple être établi, ainsi d'une description du site, et de ses caractéristiques hydrologiques et géologiques. Des méthodes pour limiter et prévenir les risques de pollutions doivent être exposées, ainsi qu'un plan de gestion et de surveillance du site. L'étude d'impact n'est pas obligatoire selon les cas, mais la proposition doit inclure la démarche et les procédures de désaffectation du site et sa gestion en aval. Des garanties financières sont aussi demandées par l'Etat en cas de problèmes concernant notamment les risques sanitaires.

Comme nous l'avons précédemment observé, l'histoire contemporaine de la gestion des déchets s'accélère en 2002 lorsque l'obligation d'enfouir

les déchets uniquement ultimes devient effective. Depuis le 16 mai 2006, la protection des flancs des casiers en plus des sols est obligatoire, afin d'en faire des casiers totalement hermétiques une fois refermés. L'Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non-dangereux, définit la période de post exploitation d'un casier sur une durée minimale de 10 ans pour les casiers dits « mono-déchets », étendue à 20 ans pour les autres casiers. Cette période débute dès lors que le casier est totalement refermé et recouvert, et se termine lorsque les données de suivi des lixiviats et des gaz sont stables.

L'Arrêté du 15 février 2016 indique également que la couverture finale d'un site doit être composée, du bas vers le haut, d'une couche d'étanchéité, d'une couche de drainage des eaux pluviales composée de matériaux naturels d'une épaisseur minimale de 0,5 mètre ou de géotextile et d'une couche finale de terre d'une épaisseur minimale d'un mètre.

Cinq ans après la fin de l'exploitation, l'exploitant du site établit et transmet au préfet les résultats du programme de suivi. Il peut ensuite proposer des travaux complémentaires de réaménagement final du site. Cinq ans plus tard, cette opération est renouvelée auprès du préfet. Vingt ans après la fermeture de l'exploitation, les équipements de collecte et de traitement des gaz et lixiviats peuvent être mis à l'arrêt. Cet arrêt entraîne une surveillance accrue du site sur une période de 6 à 24 mois, durant laquelle des mesures d'émission de gaz et de lixiviats seront menées, ainsi que des contrôles de la stabilité structurelle du site. Si les données se montrent stables alors le préfet prononce la levée de l'obligation des garanties financières et la fin des mesures de surveillance des milieux par arrêté préfectoral.

Plus récemment, la directive n°2018/850 du 30 mai 2018, dans son premier article, développe plus longuement la question de la prévention de la pollution des sols par le ruissellement des eaux et les lixiviats, imposant leur collecte et leur traitement distinct. La protection du sol sous forme de casier étanche y est également imposée, le tout sur une base de sol classée comme barrière géologique selon sa nature et l'absence de nappe d'eau souterraine. Concernant les barrières géologiques et techniques, des indications sont fournies afin de stabiliser les apports de déchets sur les sites. Le tout pour prévenir de tout glissement et pour empêcher que l'affaissement progressif de la décharge n'endommage les barrières mises en place. La clôture du site est également imposée par la loi.

Tout le suivi est donc mené par l'exploitant lui-même. Ce qui peut nous interpeller ici est qu'aucun organisme d'Etat n'ait l'obligation d'intervenir dans le contrôle et dans la gestion de ces sites, lorsque ceux-ci appartiennent majoritairement à des gestionnaires privés. Les lois et directives récentes ne mentionnent toujours pas la question du paysage mais proposent néanmoins certaines mesures visant à réduire l'enfouissement sans toutefois remettre en question la production globale.

Communiquer pendant et après le projet : assurer l'évolution des représentations et des regards

En dépit de prises de position indiquées par la loi en matière de paysage, le parti-pris des projets précédemment expliqués engendre souvent une communication forte autour de la réhabilitation et du paysage, tournée ou non sur la question de la décharge en sous-sol. Il est intéressant d'observer la façon dont est mené ce travail de communication auprès des populations locales, dont l'image de la décharge passée reste souvent prégnante et dont les questionnements quant aux risques sanitaires sont fondés. Tout ce travail de communication vise à accompagner la mutation des imaginaires.

L'un des principaux enjeux dans la reconversion d'un centre d'enfouissement en parc est d'arriver à faire changer le regard sur un site. La transformation du site en elle-même pose question, interroge et participe à ce changement de perception à mesure qu'il évolue. Viens ensuite dans certains cas notoires comme pour la décharge de Fresh Kills, une phase de communication intensive autour du parc. Ici, la technique du projet est mise en avant pour parler de sécurité vis-à-vis de la présence des déchets. La question de la décharge n'est pas évacuée au profit de celle du parc. Les deux images cohabitent ensemble même si l'objectif final est que l'image du parc domine sur celle de la décharge. Cet imaginaire habitant doit être pris en compte comme point de départ dans la volonté de faire évoluer les regards sur un site. C'est avec cet imaginaire qu'il faut composer pour que le projet visé fonctionne. Il est très important dans l'acceptation du changement d'identité de la décharge ou du centre d'enfouissement. Le projet se doit de prendre en compte l'accompagnement de cette mutation, que cela passe par la mise en œuvre du projet en lui-même ou alors par la mise en place d'une communication parallèle autour du projet. Ce changement passe par le fait d'inverser le regard sur un site, d'autant plus difficile à faire évoluer dès lors

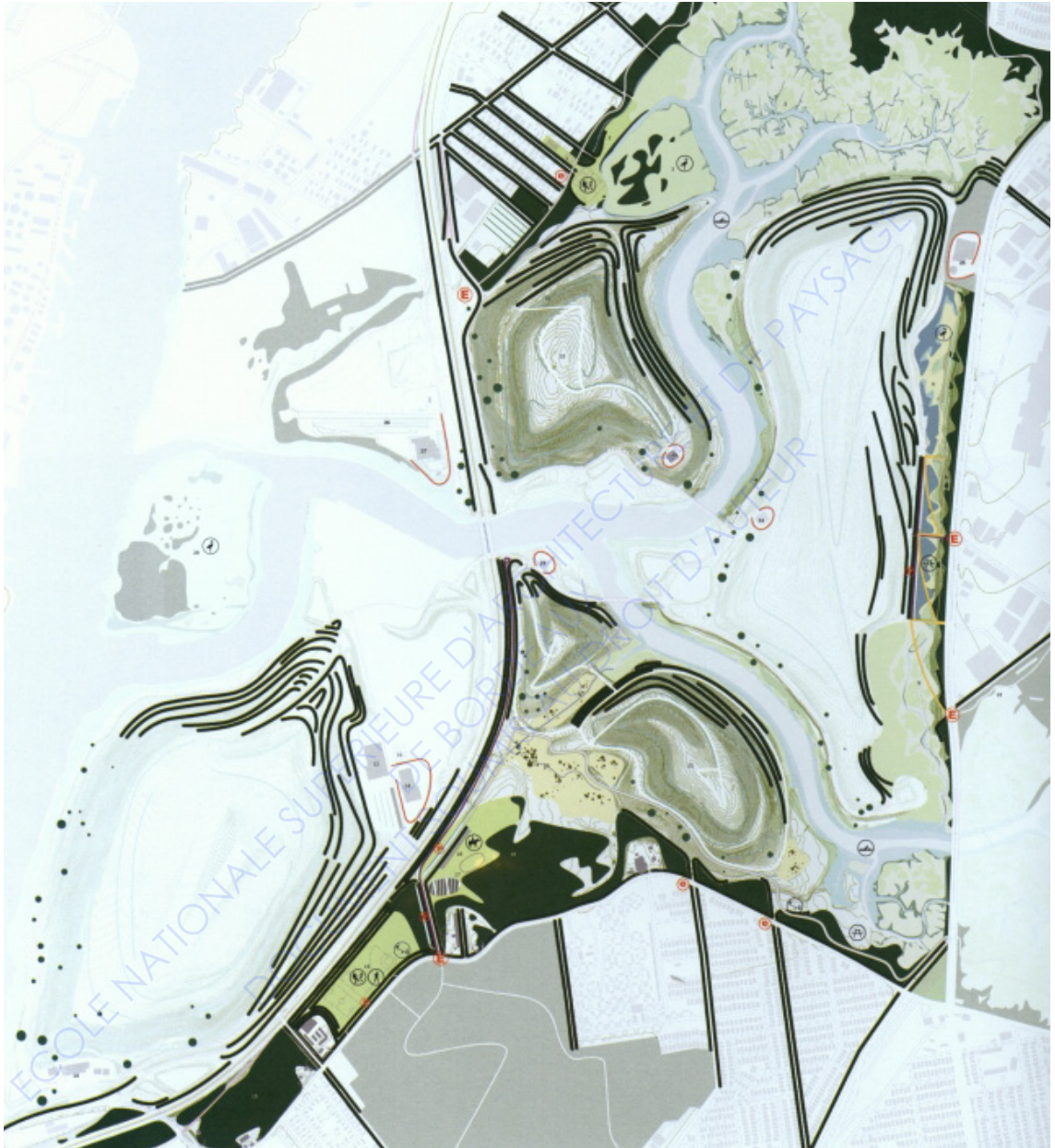
qu'il concerne un sujet que nous occultons par habitude.

Pour Freshkills, le slogan donné à la campagne de communication annonce le recyclage de la terre, « Recycling the land, revealing the future ». Ce sont les services de la ville qui se chargent de toute la communication, qui passe notamment par l'organisation de différents événements tels que des expositions, des visites guidées et des journées portes ouvertes. Le tout en amont, pendant et après la livraison du projet. L'objectif étant de pouvoir répondre à toutes les inquiétudes et interrogations des habitants.

La communication faite autour du projet de Fresh Kills, menée par les deux services du parc Fresh Kills Park administration et Fresh Kills Park Alliance, instaure un lien entre les usagers, la nature et l'ingénierie environnementale. Il est important de noter que ce cas constitue un tournant dans la pratique de requalification des décharges urbaines, car la décharge et les déchets ne sont pas dissimulés, mais mis en avant dans la communication du projet. Lucie Taïeb souligne le fait que la communication majoritairement basée sur une description technique du projet, qui vise évidemment à rassurer la population sur d'éventuels problèmes sanitaires, occupe en grande partie « le champ de la représentation ». (Taïeb L., 2020, page 118) On y observe l'importance des mots et des acronymes employés qui apporte une sensation de maîtrise du sujet aux potentiels lecteurs. Documents et prospectus sont exposés et distribués aux habitants. Le projet se veut évolutif et pose l'objectif de restaurer l'habitat écologique initial du site.

Pour mener cette stratégie de communication qui s'adresse essentiellement aux habitants, deux études ont été réalisées respectivement en 2011 et en 2012. La première visait à recueillir l'opinion et les ressentis positifs et négatifs des habitants de Staten Island concernant le projet de réhabilitation et la seconde, cette fois-ci dirigée par une équipe de recherche de la Columbia University, spécialisée dans la gestion dite « durable » des projets, a permis de planifier les temps forts de la communication à mener par les services de Freshkills Park. Elle préconise principalement la mise en place d'événements et de visites sur site afin de répondre aux interrogations des habitants et de leur faire découvrir le parc et toute sa mise en œuvre technique et la gestion des sols effectuée. L'objectif étant de répondre à leurs inquiétudes sur les risques potentiels.

Les événements planifiés sont essentiellement des visites du parc en groupes restreints qui parlent d'histoire du lieu et de la mise en œuvre du projet,



24. Plan de la phase 1 de la réalisation du parc de Fresh Kills, 2006-2020, Field Operations.

La première phase inclut l'aménagement d'un réseau principal et secondaire de sentiers de promenade, une ferme de plantation, un plateau boisé, un bloc sanitaire, un espace de pique-nique, une terrasse au bord de l'eau, une tour d'observation des oiseaux et une station de réparation de vélos, ainsi qu'un parc de stationnement. La première phase est livrée en 2020 pour un total de 23 millions de dollars. Certaines parties du parc sont rendues accessibles au public lors d'événements organisés pour la communication du projet.

Source : Schafer A., Reeser A., 2002, "Lifescape: Field Operations", Praxis, n° 4, p. 22.

des journées portes ouvertes du site sont aussi organisées en groupes plus conséquents qui permettent d'arpenter et d'expérimenter le site. Des journées spéciales sont réservées aux chercheurs, aux étudiants, mais aussi aux photographes. Dans le cadre de la réhabilitation de Freshkills, un anthropologue accompagne la mise en place du projet. En dehors des événements sur place, la stratégie de communication se base aussi sur l'organisation de manifestation artistique. La principale étant le programme « Capturing Change », destiné aux photographes professionnels ou amateurs qui saisissent l'évolution du projet au fil du temps et des saisons.

On observe ici un tournant dans les stratégies de communication, car on ne cherche pas dans un premier temps l'éviction de l'imaginaire de la décharge, de toute façon trop présente dans la mémoire des habitants pour être aussi facilement oubliée. Il est intéressant de voir que la pédagogie faite autour d'un sujet permet souvent son appropriation. L'acceptation de ce type de réhabilitation n'est pas remise en cause dans les cas étudiés. Ce sont des projets qui inquiètent, mais qui ne sont pas décriés pour le simple fait que rien ne semble pire que la décharge elle-même en terme de programmation pour l'opinion public. Au départ, le projet rendait sceptiques les habitants de Staten Island. Les problèmes de sécurité sanitaire sont la principale cause de ce rejet du projet à ces débuts. Aujourd'hui, il semble acquis auprès du plus grand nombre, la disparition des déchets du champ de vision n'y est sûrement pas étrangère.

La programmation du projet de Freshkills Park se compose d'un ensemble d'espaces publics et de lieux de rencontres, d'installations culturelles, sportive, pédagogique et ludique. L'immensité du site permet d'y accueillir une diversité d'activités allant de la randonnée au kayak en passant par l'exposition d'œuvres d'art à grande échelle. Le tout très tourné vers le public et son potentiel intérêt. La ferme arboricole a travaillé à l'établissement d'un mélange de graines de prairie, composé de plantes indigènes. Des petits sachets de graines ont ensuite été fabriqués et distribués aux habitants de l'île dans le cadre d'un processus de communication. Les bords de routes sont également utilisés pour communiquer le projet à l'aide d'immenses panneaux. Les voies rapides sont mobilisées comme des points d'accroches à la transformation, autant pour communiquer que pour permettre l'accès au parc.

Lors de la première phase, l'idée est d'aménager en premier les abords les plus proches des habitations. Ce qui fait que les habitants qui ont eu à vivre

avec la décharge depuis des années seront mis à distance le plus rapidement possible. Les parcs autour ont aussi été réhabilités dans un premier temps pour signifier l'important changement en cours sur l'île. Le parc Schmul fait partie de ces réhabilitations et l'on y trouve actuellement la ferme arboricole.

La communication passe aussi par l'approche de publics diversifiés à l'extérieur du parc. Une exposition est organisée au musée d'Art Moderne dans le but de faire prendre conscience de l'échelle absolument immense du site. Les équipes font le tour des écoles, des quartiers et du voisinage. Au-delà de la transformation, une réelle importance est donnée à la sensibilisation sur la question des déchets et des responsabilités individuelles. Cette mise en cause des responsabilités individuelles, au premier abord louable, pose tout de même question au vu de l'ampleur de la décharge et de l'implication des politiques dans le projet de réhabilitation. Ces mêmes politiques ayant par ailleurs le pouvoir de se positionner sur l'impact des grosses entreprises et multinationales et leurs places et parts dans la production de ce type de paysage. Le parti-pris de la stratégie de communication aurait aussi pu être en parallèle très orienté sur la présence des déchets et sur la profonde remise en question de notre modèle de consommation. Le tout afin d'alerter sur les conséquences environnementales de cet emballement de production.

D'un modèle générique à un autre, d'une extraterritorialité à une autre ?

La reconversion des centres d'enfouissement en parcs ne sera évidemment pas systématique. Nous pouvons néanmoins questionner le caractère générique qui pourrait se dégager de la reconversion d'un ensemble de décharges en parcs, tant leur nombre est aujourd'hui considérable. Nous observons que les parcs étudiés sont en finalité tous très différents ; les nouvelles réglementations pourraient néanmoins cadrer davantage cette pratique de reconversion. S'agirait-il alors de sortir d'un modèle générique pour aller vers un autre ?

Ce modèle mondialisé, réparti sur tout le territoire, ne pourra pas engendrer un type de réhabilitation uniforme, car les situations géographiques diffèrent. Des centres d'enfouissement se trouvant en situation rurale ne subiront jamais cette transformation et c'est là que se pose la question de la réintégration à un

paysage lié à l'agriculture, contrairement à un paysage urbain déjà construit. Les enjeux de représentation et le besoin d'accessibilité sont différents, dus à une pression foncière et à une fréquentation moins importante. Une réhabilitation en parc ne serait pas soutenable. Sur ce type d'espaces, il existe actuellement un grand nombre de reconversion de décharges et centres d'enfouissement en champs de panneaux solaires, déplaçant l'extraterritorialité d'un champ d'exploitation à un autre et maintenant la portion de territoire concernée à ce statut extérieur.

Ces travaux sont, en effet, spécifiques et inadaptés à la grande majorité des territoires. La question du devoir de mémoire n'étant pas tranché juridiquement, les zones d'enfouissement situées dans des espaces ruraux seront laissées pour compte au terme des 30 ans de surveillance imposés par l'Etat. Cela pose également la question d'une possible revente du foncier par les entreprises propriétaires passé ce délai et donc de la traçabilité de ce type d'activité. La réhabilitation d'un site pourrait très bien l'être seulement pour permettre à une nouvelle biodiversité de s'y développer sans le rendre pour autant accessible au public. Cela rejoindrait l'idée du droit à l'oubli développée précédemment.

Concernant la faisabilité de ce genre de projet aujourd'hui, la tendance est en effet à l'implantation de champ de panneaux solaires, plus qu'à l'envie de rendre un espace à son territoire et à ses habitants, par une quelconque méthode, en passant par la possibilité d'en faire un espace accessible ou simplement renaturé. L'ensemble des réglementations qui se précisent en fonction des avancées scientifiques et de la protection de l'environnement concernant les centres d'enfouissement, induisent également la mise en place de plus de moyens financiers dans leurs transformations et leurs surveillances. Les parcs que nous avons étudiés sont tous des projets initiés ou livrés dans les années 1990 à 2000, ces projets étant très longs à mettre en place et à réaliser, et s'inscrivent dans des contextes de production moins contraignants.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 vise à assurer « une réduction progressive de la mise en décharge des déchets, en particulier des déchets qui se prêtent au recyclage ou à toute autre valorisation, et, par des exigences techniques et opérationnelles strictes applicables aux déchets et aux décharges, de prévoir des mesures, procédures et orientations visant à prévenir ou à réduire autant que possible les effets négatifs de la mise en décharge des déchets sur

l'environnement, et notamment la pollution des eaux de surface, des eaux souterraines, du sol et de l'air, et sur l'environnement de la planète. »

Cette dernière mention de « l'environnement de la planète » dénote d'une certaine abstraction et déconnexion de la loi de son contexte. Dans des temps où nous sommes confrontés à la transition écologique, la prise de possession du territoire par la promotion immobilière et par les multinationales n'a jamais été aussi forte qu'au cours de ces vingt dernières années. En 2020, c'est pas moins de 35 000 hectares de terres agricoles que les maillages construits se sont accaparés et les prédictions quant à cette loi sont mitigées. Des dérogations sont déjà prévues pour que les préfets de chaque département puissent autoriser et gérer l'enfouissement en fonction des besoins et outrepasser les objectifs fixés. Les solutions proposées comme alternative à l'enfouissement, résident dans la construction d'incinérateurs, qu'il faudra ensuite alimenter et qui n'inciteront pas les politiques à prendre des mesures drastiques quant à la réduction de la production des déchets à leur source. Les centres d'enfouissement resteront également nécessaires à l'enfouissement de déchets non-combustibles et aux déchets de combustion.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La zone d'enfouissement depuis le belvédère de la Colline, Parc du Bourgailh, Pessac, 2021.
Photographie personnelle.



CONCLUSION

conclusion

La transmission des espaces jetables est donc possible autrement que par la sortie de l'extraterritorialité. Leur transmission au sein d'un territoire, leur transmission *territorialisée*, passe dans les cas étudiés par le fait de rendre ces espaces au public. Cette pratique de reconversion n'ayant pas d'encadrement juridique, tout acte de projet concernant une transmission mémoriel est à l'appréciation du travail du paysagiste.

Il apparaît nécessaire de se rappeler que chaque acte de consommation a une répercussion sur le paysage. De la fabrication d'un objet par l'extraction de matière et de ressources à sa consommation, jusqu'à son traitement en tant que futur déchet. Au-delà d'une pensée globale sur la génération des déchets et d'une réduction massive de leur production, il serait utopique de penser que les centres d'enfouissements fermeront tous complètement leurs portes en réponse au contexte environnemental actuel. Néanmoins, les politiques menées en France par le gouvernement tendent vers leur raréfaction au profit de l'incinération, faisant disparaître les déchets solides du champ visuel de façon plus radicale mais pas nécessairement plus vertueuse. Le questionnement sur le traitement paysager de ce type d'entité lié à la gestion des déchets, allant de leur intégration paysagère à leur acceptation par les populations locales, est encore une question d'actualité. Cette fabrique du paysage jetable passe principalement par l'engagement d'entreprises privées. Toutefois, le traitement des déchets est un sujet commun et public, mis en marge dès que l'on sort de la sensibilisation à l'échelle individuelle. Ce manque de visibilité entraîne une méconnaissance et une mise à distance de cette thématique à l'échelle du collectif et du paysage comme bien commun. On observe un grand manque de traçabilité concernant le stockage de déchets plus ou moins récent, il n'existe pas de recensement à grande échelle des décharges quelles que soient leur nature ou les normes dans lesquelles elles s'inscrivent.

Nous nous sommes seulement intéressés ici aux décharges urbaines, car ce modèle de requalification n'est viable en tant que projet et n'a été réalisé jusqu'ici qu'en milieu urbain. Une seconde vague de fermeture de centres d'enfouissement situés dans des milieux plus ruraux, appellera nécessairement des réponses de projet différentes. Nous pouvons donc nous questionner sur l'avenir de ce type de reconversion pour les fermetures à venir et nous demander si leurs positions de plus en plus éloignées des grandes villes vont générer des entités dont l'extraterritorialité sera l'essence. Nous pouvons également nous questionner à nouveau sur ce besoin d'aller au-delà de la simple fermeture du site, ce besoin d'en faire un espace public, quitte à noyer les déchets sous une couche encore plus épaisse de film plastique et de terre, pour s'en éloigner toujours plus et les rendre d'autant plus inaccessibles et invisibles.

En dépit de leur situation, une gestion de ces espaces génériques apportera, en plus de la réponse à une certaine notion d'éthique absente de ces lieux, un élément de réponse à la gestion d'une crise à la fois sociale et environnementale. Redonner une localité aux espaces génériques eux-mêmes, mais aussi à leurs habitants, en diversifiant les programmes tout en limitant la consommation de nouvelles surfaces et ressources, est une réplique nécessaire à la facilité qu'offre la non-gestion de ces enclaves, rapidement délaissées lorsque désuètes.

Ce que l'on observe comme dynamique ces dernières années, ce sont plutôt la reconversion de ces espaces génériques en un autre modèle générique avec l'implantation de champ de panneaux solaires. L'objectif étant de rentabiliser au maximum un espace que l'on a rendu impropre à toute forme de construction ou d'exploitation agricole, et dont la transformation en parc par exemple, n'est pas adaptée à la situation. Il s'agirait donc de passer d'un imaginaire à un autre, d'un sol inerte à un autre artifice. Les paysages que nous connaissons aujourd'hui sont le fruit de l'activité humaine et les modèles de production extraterritoriaux n'en sont qu'un produit supplémentaire. Ces espaces ruraux, où la pression foncière est quasi inexistante, n'entraînent pas de réflexion particulière quant à la reconversion de ces espaces et les entreprises privées s'en saisissent à leur manière.

Le projet du Bourgaill malgré l'inaccessibilité de la décharge au public, est peut-être celui qui met le plus en valeur le site. La mise à distance met en scène l'extraterritorialité, la prise de hauteur permet son observation. La décharge se retrouve placée sur un piédestal, elle devient le témoin d'un système à transformer en profondeur. Le site devient un musée à ciel ouvert, en mouvance, où l'on observe le relief se modeler au gré de la décomposition des déchets. Cependant, un projet de champ de panneaux solaires est actuellement en pourparlers sur le site du Bourgaill, ce qui changerait radicalement la lecture du site et du projet paysager mené par Jacques Coulon et Linda Leblanc.

Cet exemple nous montre que les projets réalisés ne sont pas figés et illustre parfaitement le maintien de cet espace clos dans un cycle d'exploitations génériques et extraterritoriales, allant de la carrière au champ de panneaux solaires, en passant par le stockage de déchet. Il serait intéressant d'évaluer si une première mise en marge d'un site le condamne à une forme d'extraterritorialité continue. L'impossible changement de fonction de la décharge invite à revoir nos façons d'envisager leur reconversion en venant travailler la complémentarité de ce type de programme immuable.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Clôture de la zone d'enfouissement, Parc du Bourgailh, Pessac, 2021.
Photographie personnelle.

**SITE INTERDIT
AU PUBLIC**

Installation classée pour la protection
de l'environnement

- Arrêté préfectoral 12089-2 du 12 Mai 2014 -

 BORDEAUX
MÉTROPOLE

bibliographie

BANZO, Mayté, PROST, Dominique, « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », Université de Bordeaux, *M@ppemonde* 93, 2009, 19p. Disponible sur [mappemonde-archives.mgm.fr/num21/articles/art09101.pdf]

BEGUIN, Marine, « L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 13 Numéro 3 | décembre 2013. Disponible sur [journals.openedition.org/vertigo/14419]

CARRE, Marie-Noëlle, LE TOURNEAU, François-Michel, « Les espaces déchets, d'autres grands espaces américains », *L'espace géographique*, tome 45, Belin, mars 2016, pp. 265-281. Disponible sur [cairn.info/revue-espace-geographique-2016-3-page-265.htm]

HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Albin Michel, Paris, 1997, 304p.

KOOLHAAS, Rem, *Junkspace, Repenser radicalement l'espace urbain*, Manuels Payot, 2001, 120p.

MAGNAGHI, Alberto, *Le projet local*, Turin, Mardaga, Collection Architecture + Recherches, 2000, 123p.

MANGIN, David, *La ville franchisée*, Formes et structures de la ville contemporaine, Paris, Editions de La Villette, 2004, 399p.

MIQUEL, Gérard, POIGNANT, Serge, « Les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals », Rapport fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 415 (1998-1999) - 10 juin 1999

OUALI-BOURAHLA, Imène, « Enjeux des stratégies de communication dans le processus de requalification de la décharges de Fresh Kills (New-York) », *Population, temps, territoires*, Paris-Aubervilliers, Collège international des sciences territoriales (CIST), novembre 2020, pp. 689-693. Disponible sur [hal.archives-ouvertes.fr/hal-03114736/document]

ORDONEZ DIAZ, Leonardo, « Environnements pollués : paysages non-intentionnels de la modernité. » *Eurostudia*, 8(1-2), 2012, 63-80pp. Disponible sur [doi.org/10.7202/1026632ar]

PAQUOT, Thierry dans DEGOUTIN, Stéphane, *Prisonniers volontaires du rêve américain*, Paris, Editions de La Villette, 2006, 398p.

ROLLOT, Mathias, *L'obsolescence, ouvrir l'impossible*, MetisPresses, Champ-contrechamps Essais, 2016, 124p.

TAIEB, Lucie, *Freshkills, Recycler la terre*, Lille, 2020, Editions La contre-allée, Collection, Un singulier pluriel, 160p.

SCHAFER, Ashley, REESER, Amanda, "Lifescape: Field Operations", *Praxis : Journal of Writing + Building*, Temporary Publisher, 2002, n° 4, pp. 20-27. Disponible sur [jstor.org/stable/24328950]

« Parc du Pas du Loup à Metz-Magny : la nature a repris ses droits », *Le Républicain Lorrain*, 5 juillet 2015. Disponible sur [republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2015/07/04/parc-du-loup-a-metz-magny-la-nature-a-repris-ses-droits]

Conférence et émission ;

BERIOT, Louis, PERICARD, Michel, *La France défigurée*, Office national de radiodiffusion télévision française, 12 mars 1972, 2 minutes 58. Disponible sur [ina.fr/ina-eclaire-actu/video/ca93027242/caen-ordures]

CORNER, James, « Beyond the High Line : Transforming Fresh Kills, Staten Island. » conférence, 2013. Disponible sur [youtube.com/watch?v=Q_qciyo-C7c&tab_channel=FriendsoftheHighLine]

Ressources complémentaires et documents graphiques ;

Freshkillspark.org / Informations et données de projet.

Geoportail.gouv.fr / Données cartographiques.

Remonterletemps.ign.fr / Photographies et vues aériennes historiques.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La zone d'enfouissement depuis le belvédère de la Lagune, Parc du Bourgailh, Pessac, 2021.
Photographie personnelle.

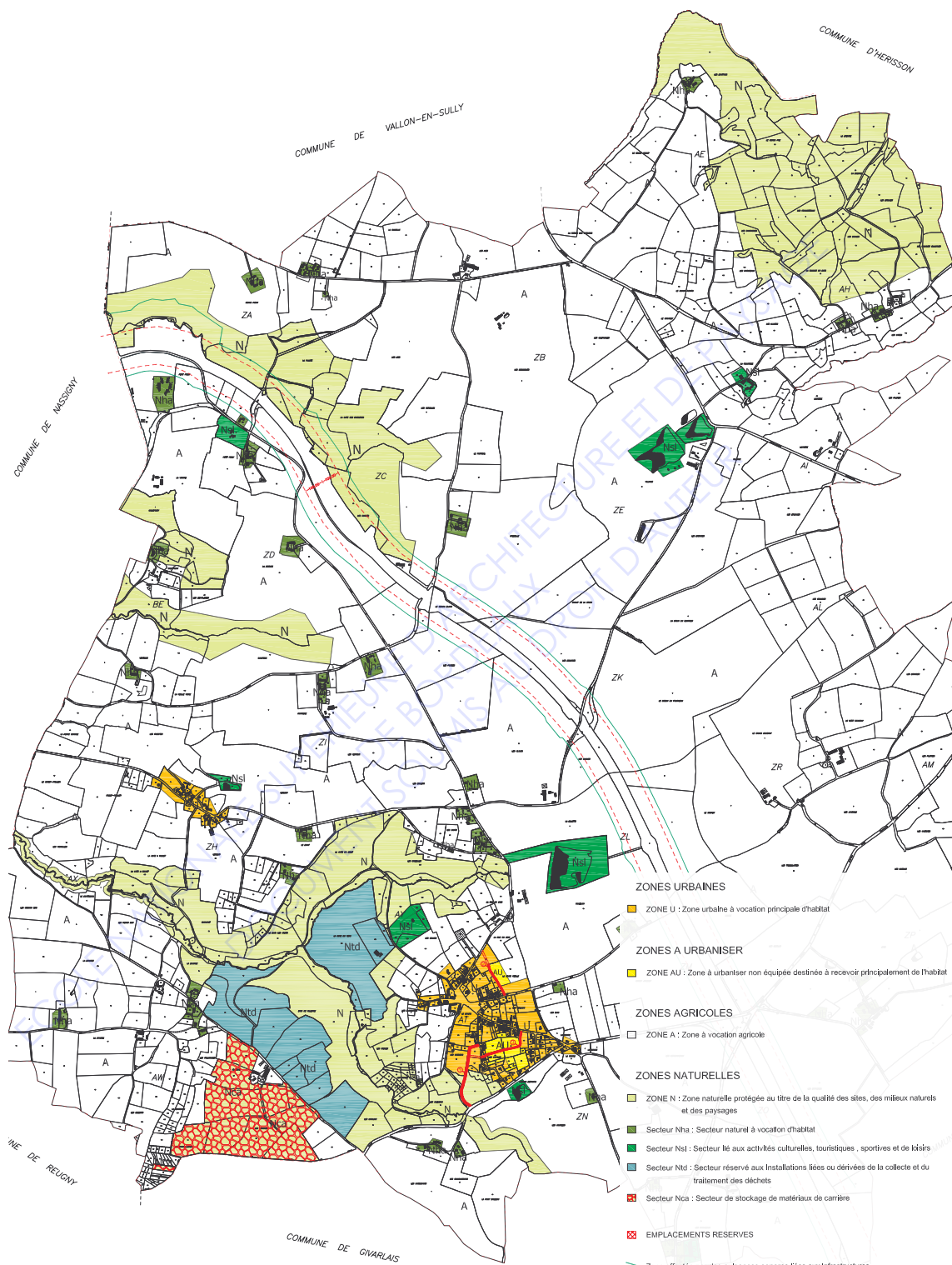


ANNEXES



Les habitants de Maillet manifestent contre l'ouverture du second site d'enfouissement. Haut-Bocage, Allier.

Source : MARMY, P., THEVENIT, R., VERBIGUIE, L., 19/20, France 3 Régions, 7 mars 2009.



PLU en projet de la commune de Maillet, Plan de zonage, juin 2010.
 On note ici que le zonage des espaces d'enfouissements se retrouve classé dans les « zones naturelles ».

AYSAGE



Vue aérienne du site d'exploitation actuel, en arrière plan l'ancien centre d'enfouissement, Maillet, 2018. Source : COVED.

ECO



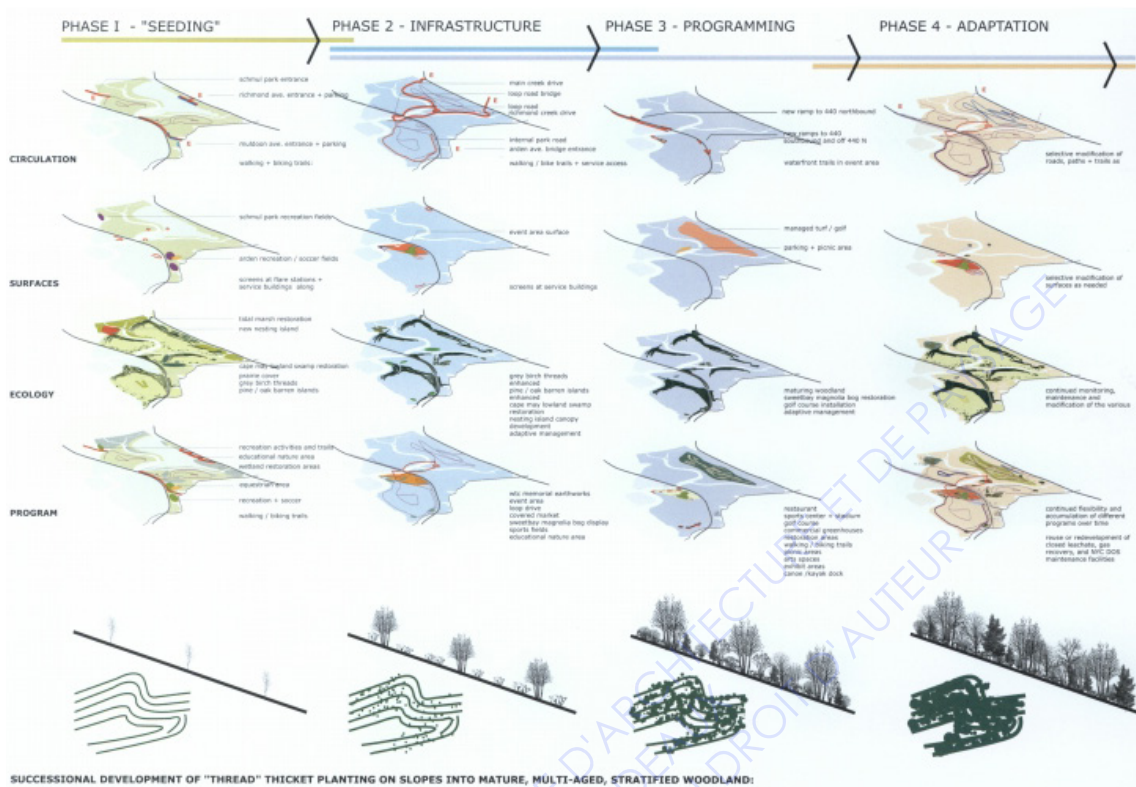
Exploitation du centre d'enfouissement au lieu-dit de « Villeneuve », au loin l'ancien site désormais fermé, Maillet, 2019. PP.



Vue de Metz depuis le parc du Pas-du-Loup, 2015. Source : « Parc du Pas du Loup à Metz-Magny : la nature a repris ses droits », Le Républicain Lorrain, 5 juillet 2015. Disponible sur [republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2015/07/04/parc-du-loup-a-metz-magny-la-nature-a-repris-ses-droits]



La Colline aux oiseaux, Caen, 1972. Source : BERIOT, Louis, PERICARD, Michel, La France défigurée, Office national de radio-diffusion télévision française, 12 mars 1972, 2 minutes 58. Disponible sur [ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf93027242/caen-ordures]



25. Plan chronologique de la couverture du site de Fresh Kills, Field Operations.

Les quatre monticules de Fresh Kills sont le résultat de plus de 50 ans (1948 - 2001) d'enfouissement des déchets solides municipaux. En 1997, deux des quatre monticules étaient fermés et recouverts d'un capuchon épais et imperméable. Les monticules restants ont cessé d'accepter les déchets en 2001. Leur couverture a commencé en 2007, le monticule Est a été recouvert en 2011 et le dernier devrait être terminé d'ici 2021.

Source : Schafer A., Reeser A., 2002, "Landscape: Field Operations", Praxis, n° 4, p. 25.



Chronologie des surveillances des casiers sur un site en activité. Production personnelle.



Image de synthèse du mémorial du World Trade Center. Freshkills Park. Source : SCHAFER, Ashley, REESER, Amanda, "Lifescape: Field Operations", Praxis : Journal of Writing + Building, Temporary Publisher, 2002, n° 4, pp. 20-27. Disponible sur [jstor.org/stable/24328950]



Ce travail de recherche s'intéresse aux paysages que nous consommons et à l'espace jetable, dont nous programmons l'obsolescence dans le cadre du traitement des déchets par enfouissement. L'intérêt se porte ici plus spécifiquement sur les centres d'enfouissement de déchets ménagers, qui fonctionnent comme des enclaves privées et extérieures au territoire. Il s'agit de comprendre comment ces entités extraterritoriales, conçues pour ne pas être accessibles, parviennent à s'ouvrir au public et ainsi, à se territorialiser. La question posée, au-delà d'interroger la fabrique d'un modèle de gestions des déchets et son impact sur le paysage, relève donc de la possible réhabilitation de ces espaces et de la façon dont ces transformations se font support de l'évolution des pratiques et des représentations.

This research is concerned with the landscapes we consume and the disposable space whose obsolescence we program in the context of waste treatment by landfill. The interest here is more specifically in landfill sites for household waste, which function as private enclaves outside the territory. The aim is to understand how these extraterritorial entities, designed not to be accessible, manage to open up to the public and thus become territorial. The question posed, beyond questioning the manufacture of a waste management model and its impact on the landscape, is therefore about the possible rehabilitation of these spaces and the way in which these transformations support the evolution of practices and representations.

MOTS CLÉS : DÉCHARGE - ENFOUISSEMENT - PERCEPTION - PAYSAGE - DÉCHETS - EXTRATERRITORIALITÉ

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
740 Cours de la Libération
33400 TALENCE